REPUBLIQUE DU NIGER

FRATERNITE- TRAVAIL-PROGRES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

-----ꕥꕥꕥꕥ----

STRATEGIE ET PLAN D'ACTIONS D'APPROVISIONNEMENT EN INTRANTS POUR UNE AGRICULTURE DURABLE (SIAD)

Décembre 2013

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS i
RESUME iv
INTRODUCTION 1
Première Partie : CONTEXTE GENERAL 3
1.1. CONTEXTE NATIONAL 4
1.1.1. SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE 4
1.1.2. SITUATION DU SECTEUR AGRICOLE 5
1.1.2.1. Agriculture pluviale et irriguée 5
1.1.2.2. Elevage 6
1.1.3. BILAN DIAGNOSTIC DE LA FILIERE INTRANTS AGRICOLES 7
1.1.3.1. Les acteurs 7
1.1.3.1.1. L'Etat et ses démembrements 7
1.1.3.1.2. Le Secteur Privé 8
1.1.3.1.3. Les Organisations des Producteurs et la Profession Agricole 8
1.1.3.1.4. Le Secteur Financier 9
1.1.3.1.5. Les ONG 9
1.1.3.2. Les filières 10
1.1.3.2.1. Filière Engrais/Fertilisants 10
1.1.3.2.2. Filière Semences et plants 11
1.1.3.2.3. Filière Produits phytosanitaires 12
1.1.3.2.4. Filière intrants vétérinaires et zootechniques 13
1.1.3.2.5. Filière des équipements et matériels agricoles 14
1.1.4. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES 15
1.1.4.1. Plan de Développement Economique et Social 2012-2015/ INITIATIVE « 3N » 15
1.1.4.2. Décentralisation 17
1.1.4.3. Réglementation sur les intrants 17
1.1.4.3.1. Réglementation sur les semences 18
1.1.4.3.2. Réglementation sur les produits phytosanitaires 18
1.1.4.3.3. Réglementation sur les engrais 18
1.1.4.4. Plan d'Action National sur la Fertilité des Sols et la Collecte des Eaux de Ruissellement (PANFS/CER) 18
1.2. CONTEXTE SOUS REGIONAL 19
1.2.1. AU NIVEAU DE LA CEDEAO 19

1.2.2. AU NIVEAU DE L'UEMOA 20
1.2.3. RESOLUTIONS ET CONCLUSIONS DU SOMMET AFRICAIN SUR LES ENGRAIS 21
Deuxième Partie : 23
ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA SIAD 23
2.1. OBJECTIF GENERAL 24
2.1.1. OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS) ET RESULTATS ATTENDUS (RA) 24
2.1.1.1. OBJECTIFS SPECIFIQUES 24
2.1.1.2. RESULTATS ATTENDUS 24
2.1.1.2.1. Objectif spécifique N°1 : 24
2.1.1.2.2. Objectif spécifique N°2 30
2.1.1.2.3. Objectif spécifique N°3 : 31
Troisième Partie : MISE EN ŒUVRE DE LA SIAD 38
3.1. CADRE DE MISE EN ŒUVRE 39
3.1.1. CADRE INSTITUTIONNEL 39
3.1.2. MECANISMES DE SUIVIE VALUATION 39
3.1.3. MECANISMES DE FINANCEMENT 39
3.2. ROLES DES ACTEURS 40
3.3. CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE 40
3.4. ROLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS 41
3.1. PLAN D'ACTIONS ET BUDGET DE LA SIAD 45

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACREMA : Atelier de Construction et de Réparation du Matériel Agricole
AFMA : Atelier de Fabrication du Matériel Agricole
AGR : Activité Génératrice de Revenus
AGRHYMET: Centre Régional de Formation en Agro météorologie et en Hydrologie
ANFICT : Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales
ANFO : Association Nationale des professionnels de la Filière Oignon
ANPIP: Association Nigérienne de Promotion de l'Irrigation Privée
AREN : Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger
ARSM : Autorité de Régulation du Secteur de la Micro finance
BAGRI : Banque Agricole du Niger
BCEAO: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCN : Banque Commerciale du Niger
BDRN : Banque de Développement de la République du Niger
BI : Boutique d'Intrants
BIA-NIGER : Banque Internationale pour l'Afrique au Niger
BINCI : Banque Islamique du Niger pour le Commerce et l'Investissement
BLU : Bande Latérale Unique
BOA : Bank Of Africa
BRS : Banque Régionale de Solidarité
BSIC : Banque Sahélo Saharienne
CAIMA : Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles
CAAR : Centre d'Appui aux Aménagements Ruraux
CBAO : Consortium des banques d'Afrique de l'ouest
CASPANI : Conseil pour l'Action et la Solidarité Paysanne au Niger
CCA/GC : Cellule Crises Alimentaires et Gestion des Catastrophes
CDARMA : Centre de Développement de l'Artisanat Rural et du Matériel Agricole
CDN : Crédit du Niger
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEP : Champ Ecole Paysan
CES/DRS : Conservation des Eaux et des Sols; Défense et Restauration des Sols
CNCA : Caisse Nationale de Crédit Agricole
CNE : Caisse Nationale d'Epargne
CNLA : Centre National de Lutte Anti-Acridienne
CNMS : Centre National de Multiplication des Semences
CNPF/PN : Coordination Nationale de la Plate -Forme Paysanne du Niger
CNS : Conseil National de la Statistique
CPCT : Caisse de Prêt aux Collectivités Territoriales
CPR : Centres de Promotion Rurale
CPT : Centres de Perfectionnement Technique
CRESA : Centre Régional
CSC-SFD : Cellule de Suivi et de Contrôle des Systèmes Financiers Décentralisés
DAC/POR : Direction de l'Action Coopérative et de Promotion des Organismes Ruraux

DAP	:	Di Ammonium Phosphate
DCCS	:	Direction du Contrôle et de la Certification des Semences
D**DA**	:	Direction Départementale de l'Agriculture
DGPV	:	Direction Générale de la Protection des Végétaux
DGSV	:	Direction Générale des Services Vétérinaires
DLV	:	Direction des Laboratoires Vétérinaires
DMA	:	Direction de la Mécanisation Agricole
DPFV/Q	:	Direction de la Promotion des Filières Végétales et de la Qualité
DPG	:	Déclaration de Politique Générale
DRA	:	Direction Régionale de l'Agriculture
DVTT	:	Direction de la Vulgarisation et du Transfert de Technologies
ECOBANK	:	ECOBANK-Niger
EMIG	:	Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie
ENBC	:	Enquête Nationale Budget Consommation
EPA	:	Etablissement Public à caractère Administratif
EPCP	:	Etablissement Public à Caractère Professionnel
EPIC	:	Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
FCMN/Niya	:	Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger
FSB	:	Ferme Semencière de Base
FUBI	:	Fédération des Unions de Boutiques d'Intrants
FUCOPRI	:	Fédération des Unions des Coopératives Rizicoles
ICRISAT	:	Institut International de Recherche sur les Cultures des Zones Tropicales Semi-arides
IDH	:	Indice de Développement Humain
IMF	:	Institution de Micro-Finance
INRAN	:	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
INS	:	Institut National de la Statistique
I3N	:	Initiative Trois N
K	:	Potassium
LIP	:	Ligne d'Intervention Prioritaire
LABOCEL	:	Laboratoire Central de l'Elevage
MARP	:	Méthode Active de Recherche Participative
MAG	:	Ministère de l'Agriculture
MEL	:	Ministère de l'Elevage
MEN	:	Ministère de l'Education Nationale
MESS/RS	:	Ministère des Enseignements, Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
MHE	:	Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement
N	:	Azote
NEPAD	:	Nouveau Partenariat pour le Développement Economique de l'Afrique
NIGETIP	:	Agence Nigérienne des Travaux d'Intérêt Public
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONAHA	:	Office National des Aménagements Hydro Agricoles

ONG	**:**	Organisation Non Gouvernementale
OP	**:**	Organisation des Producteurs
P	**:**	Phosphore
PAFRIZ	**:**	Projet d'Appui à la Filière Riz
PANFS/CER:		Plan d'Action National pour la Fertilité des Sols et la Collecte des Eaux de Ruissellement
PAN-LCD/GRN:		Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles
PARMEC :		Projet d'Appui à la Réglementation sur les Mutuelles d'Epargne et de Crédit
PCDAA :		Programme Compréhensif pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PCN	**:**	Projet Céréalier National
PDES	**:**	Plan de Développement Economique et Social
PIB	**:**	Produit Intérieur Brut
PIP	**:**	Programmes d'Investissement Prioritaires
PNT	**:**	Phosphates Naturels de Tahoua
PNUD	**:**	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRN	**:**	Présidence de la République du Niger
RGPH	**:**	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDDCI	**:**	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SDR	**:**	Stratégie de Développement Rural
SFD	**:**	Système Financier Décentralisé
SIAD :		Stratégie décentralisée et partenariale d'approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable
SICCLA :		Service des Intrants du Contrôle, de Conditionnement et de la Législation Agricole
SIM	**:**	Système d'Information sur les Marchés
SIMA	**:**	Système d'Information sur les Marchés Agricoles
SONIBANK	**:**	Société Nigérienne de Banque
SRP	**:**	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SSL	**:**	Société Seyni Lata
SSP	**:**	Super Simple Phosphate
TBS	**:**	Taux Brut de Scolarisation
TEC	**:**	Tarif Extérieur Commun
UBT	**:**	Unité Bétail Tropical
UCOMA	**:**	Unité de Construction du Matériel Agricole
UEMOA	**:**	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNCC	**:**	Union Nationale de Crédit et de Coopération

RESUME

En Août 2012, le Gouvernement a adopté le Plan de Développement Economique et Social (PDES-2012-2015). Le PDES constitue l'instrument d'opérationnalisation du Programme de Renaissance du Niger et prend en compte la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (DPG) présentée par le Premier Ministre, Chef de Gouvernement. Il se veut le cadre unique de référence des interventions au titre de l'agenda de développement du Niger pour le moyen terme et est aligné sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Le PDES comprend cinq (5) axes stratégiques dont l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens ». L'objectif global de l'Initiative 3N est de : « contribuer à mettre les populations Nigériennes à l'abri de la faim et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus » et son objectif spécifique est de: « Renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d`approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes ».

La mise en œuvre de l'I3N repose sur cinq axes stratégiques :

- **Axe 1** : Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques.
- **Axe 2** : Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires.
- **Axe 3** : Amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes
- **Axe 4**. Amélioration de l'état nutritionnel des nigériennes et des nigériens.
- **Axe 5**. Animation et Coordination de l'I3N.

Les défis majeurs à prendre en compte sont la pression démographique, l'adaptation aux changements climatiques, l'accroissement du cheptel dans un contexte de réduction des pâturages, l'équité et l'intégration régionale. etc.).

Les atouts que possède le pays sont : des zones propices pour des systèmes de production intensifs, notamment le développement de l'irrigation, un important cheptel qui peut être mieux valorisé, des filières compétitives (oignon, poivron, niébé, bétail, viande etc.).

Les contraintes objectives aux transformations souhaitées sont notamment : la faiblesse des systèmes d'approvisionnement en intrants et de soutien aux producteurs, la compétition entre les systèmes de production (agriculture/élevage) et des ressources financières peu accessibles aux producteurs. Les opportunités pour investir plus et mieux sont : davantage de ressources issues de l'exploitation minière et pétrolière pour le pays, la construction du barrage de Kandadji et le paysage de la finance agricole et rurale qui s'élargit.

Le pays a auparavant adopté d'autres orientations stratégiques telles que la Décentralisation et le Plan d'Action National sur la Fertilité des Sols et la Collecte des Eaux de Ruissellement (PANFS/CER).

Au niveau sous régional, Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique régionale, la CEDEAO a élaboré et fait adopter par ses Etats membres en Mai 2008, deux règlements que sont : le règlement C/REG.4/05/2008 portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO et le règlement C/REG.3/05/2008 portant harmonisation des règles régissant l'homologation des pesticides dans l'espace CEDEAO. Ces règlements ont pour objectifs entre autres de :

- faciliter le commerce des intrants entre les Etats membres par l'application de principes et règles convenues qui minimisent les entraves aux échanges commerciaux ;
- faciliter l'accès des agriculteurs aux intrants de qualité en temps et lieux opportuns ;
- créer un environnement favorable à l'investissement privé ;
- promouvoir une agriculture durable permettant d'assurer la sécurité alimentaire et d'améliorer le niveau de vie des populations ;
- promouvoir et créer dans la sous-région les conditions d'une agriculture soutenue par un approvisionnement régulier du marché en pesticides de qualité accessibles aux producteurs
- lutter contre les dangers que l'utilisation des pesticides est susceptible d'engendrer aussi bien pour les populations que pour l'environnement ;
- développer au sein de la CEDEAO une coopération inter Etats devant permettre la vente et l'utilisation des pesticides de bonne qualité.

La 69eme session ordinaire du conseil des ministres de la CEDEAO a adopté en date du 30 novembre - 2 décembre 2012 à Abidjan en Côte d'Ivoire, le règlement c/reg.13/12/12 relatif au contrôle de qualité des engrais dans l'espace CEDEAO.

Le succès de la stratégie de promotion des engrais, proposée par la CEDEAO dépendra fortement de L'engagement et de l'implication effective des Etats membres, ainsi que du secteur privé. La Stratégie a été présentée au Sommet Africain sur les Engrais du 09 au 13 juin 2006 à Abuja au Nigeria.

La principale résolution a déclaré que l'engrais aussi bien de source inorganique qu'organique est un produit stratégique sans frontières. A ce titre l'engrais doit bénéficier de traitements fiscaux particuliers et circuler librement. Parmi les principales dispositions préconisées, il faut retenir que dans l'immédiat des subventions adéquates doivent être accordées en faveur des agriculteurs.

C'est pour tenir compte de toutes ces évolutions et apporter des solutions adaptées aux difficultés que rencontre la filière des intrants que, le projet promotion de l'utilisation des intrants agricoles par les organisations des producteurs a développé plusieurs activités en direction des organisations paysannes. Il est apparu alors opportun de capitaliser l'expérience du projet à travers l'élaboration d'une Stratégie Décentralisée et Partenariale d'Approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable (SIAD).

L'élaboration de la SIAD a été assurée de façon participative, sur une base partenariale et décentralisée.

L'objectif général de la SIAD est de contribuer à l'intensification des productions agro-sylvo-pastorales, par la facilitation de l'accès et la promotion de l'utilisation des intrants et matériels agricoles, zootechniques et vétérinaires de qualité et à un coût compétitif, par les producteurs.

Le document SIAD est organisé en trois grandes parties :

- La première partie intitulée « Contexte général » », présente la situation générale du pays, celle du secteur agricole, le contexte sous régional et le bilan diagnostic de la filière ;
- La deuxième partie intitulée « Orientations générales de la SIAD », présente les objectifs, les axes stratégiques, les résultats et les actions qui en découlent ;
- La troisième partie intitulée « Mise en œuvre de la SIAD » expose le Plan d'actions retenu pour l'opérationnalisation de la SIAD et les modalités de mise en œuvre.

La SIAD s'inscrit dans l'axe n°1 de l'I3N : «l'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ». L'opérationnalisation de cet axe se fait à travers les Programmes d'Investissement Prioritaires PIP 2 et PIP 3 dont les actions ont pour objet de faciliter l'accès aux facteurs de production, à l'information et aux innovations technologiques.

INTRODUCTION

Le Niger a adopté en Août 2012, le Plan de Développement Economique et Social (PDES). Le PDES 2012-2015 constitue l'instrument d'opérationnalisation du Programme de Renaissance du Niger et prend en compte la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (DPG) présentée par le Premier Ministre, Chef de Gouvernement. Il se veut le cadre unique de référence des interventions au titre de l'agenda de développement du Niger élaboré par le Gouvernement pour le moyen terme et est aligné sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD. Le PDES comprend cinq (5) axes stratégiques dont l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens ».

La mise en œuvre de l'Initiative 3N repose sur cinq axes stratégiques dont le premier est « l'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques.
Il s'agit de généraliser à travers cet axe l'utilisation de techniques et technologies, innovantes et adaptées aux réalités écologiques et socioéconomiques du Niger. Cela se fera essentiellement par l'accroissement de l'utilisation d'intrants, équipements et autres innovations technologiques au sein des exploitations familiales, agricoles ou pastorales.

L'opérationnalisation de cet axe se fait à travers des Programmes d'Investissement Prioritaires (PIP 2 et PIP 3) dont les actions ont pour objet de faciliter l'accès aux facteurs de production, à l'information et aux innovations technologiques.

L'accès des producteurs aux intrants de production sera facilité avec :

- la dynamisation du système de production et de distribution de semences de variétés sélectionnées, des engrais minéraux et autres intrants (engrais organiques, produits phytosanitaires).
- La constitution de stocks de semences de sécurité pour accompagner les opérations de relèvement post-crise.
- La lutte contre les insectes et maladies les capacités d'intervention des services de la protection des végétaux seront accrues pour mieux prévenir et contrôler les invasions acridiennes et les autres déprédateurs.

En vue de répondre à ces préoccupations, le Gouvernement du Niger, se propose de réviser le document de la Stratégie décentralisée et partenariale d'Approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable (SIAD) en l'alignant à l'Initiative 3N.

L'objectif général de la SIAD est de contribuer à l'intensification des productions agro-sylvo-pastorales, par la facilitation de l'accès et la promotion de l'utilisation des intrants

et matériels agricoles, zootechniques et vétérinaires, de qualité et à un coût compétitif, par les producteurs.

Trois objectifs spécifiques sont visés à travers cette stratégie :

- OS1 : Assurer un accès régulier des producteurs à des intrants de qualité et à un coût compétitif ;
- OS2 : Poursuivre la mise en place du cadre juridique réglementaire en vue d'assurer les fonctions de contrôle et de suivi de la production, de la commercialisation et de l'utilisation des intrants et matériels agricoles, zootechniques et vétérinaires ;
- OS3 : Renforcer les capacités des Acteurs.

Ces trois(3) objectifs comportent sept(7) résultats attendus.

Le document de la SIAD est organisé en trois grandes parties :

- ✓ La première partie intitulée «Contexte général»», présente le contexte national du pays, la situation du secteur agricole et du sous-secteur des filières d'intrants et le contexte sous- régional et international ;
- ✓ La deuxième partie intitulée «Orientations générales de la SIAD», présente les objectifs, les axes stratégiques, les résultats attendus et les actions identifiées ;
- ✓ La troisième partie intitulée «Mise en œuvre de la SIAD» expose les mécanismes de mise en œuvre, les mécanismes de financement et le suivi et évaluation de la stratégie.

Le coût de mise en œuvre de la SIAD s'élève à **Deux cent sept milliards deux cent soixante-deux millions cent mille (207 262 100 000) FCFA** à l'horizon 2020.

Première Partie : CONTEXTE GENERAL

1.1. CONTEXTE NATIONAL

1.1.1. SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Le Niger couvre une superficie de1.267.000km^2, avec une population estimée à 17 129076 habitants en 2012[RGPH 2012]. C'est un pays enclavé qui se caractérise par:(i) un climat rigoureux;(ii)un sol pauvre envoie de dégradation et de désertification; (iii)une forte pression démographique (taux moyen annuel de croissance de la population de3,9% [RGPH 2012]); et (iv) de faibles indicateurs sociaux. Les trois quarts de la population vivent dans la partie méridionale, soit 25% de la superficie du territoire. La population rurale représente 79% de la population totale [RGPH 2012].

Pays enclavé, le Niger a une économie caractérisée par une prédominance du secteur primaire 43,3% du PIB en 2012 (INS, 2013) et une étroitesse du secteur secondaire (16% du PIB en 2011). C'est un des pays les plus pauvres selon le classement du PNUD pour l'indice de développement humain.

Avec un PIB par habitant estimé à 212 467 fcfa en 2012, le Niger était classé 177ème pays (classement PNUD selon l'IDH) sur les Pays couverts par le rapport. Près des deux tiers (63%) de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté et un peu plus d'un tiers (34%) est dans une situation d'extrême pauvreté. L'incidence de la pauvreté est plus élevée en milieu rural qu'en zone urbaine (66% contre52%); les régions les plus touchés sont Tillabéry, Dosso et Maradi.

Le niveau d'éducation est globalement faible pour les adultes. En effet, 71 % des adultes nigériens (dont 82,9 % de femmes) sont analphabètes (ENBC III 2007/2008). Au niveau des jeunes, le taux brut de scolarisation (TBS) est de 76,1% dont 67,3% pour les filles et 84,9% pour les garçons au primaire. Au niveau du premier cycle du secondaire, le taux moyen est de 19,8% dont 23,4% pour les garçons et 16,1% pour les filles (MEN et MESS/RS, 2010).

La couverture sanitaire reste faible, même si elle s'est nettement améliorée au cours de la décennie précédente en passant de 47,6 % en 2001 à 50 % en 2010. L'utilisation des services de santé reste très faible avec environ 53,52 % pour le curatif, moins de 50 % pour la consultation prénatale. Les ratios entre personnel de santé et habitants sont passés de 2011 à 2012 d'un médecin pour 41 200 habitants à un pour 18 706 (norme OMS est de 1 médecin pour 10 000 habitants); d'un infirmier pour 5 660 habitants à un pour 4 465 (norme OMS 1 infirmier pour 5 000 habitants); et d'une sage-femme pour 5 400 femmes en âge de procréer à une pour 3 604, (normes OMS 1 Sage-femme pour 5 000 femmes en âge de procréer).

Le taux de mortalité infantile est de (50‰). Le niveau de la malnutrition chronique est resté très élevé au cours de la dernière décennie. Elle est passée de 39,8% en 2000, à 50% en 2005 à 46,3% en 2009 puis à 48,1% en 2010, en liaison notamment avec la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire consécutive aux crises alimentaires récurrentes dans le pays. Les enfants de moins de 5ans constituent la cible la plus affectée par la

malnutrition en raison de comportements non favorables en matière d'hygiène et d'assainissement (PDES, 2012).L'espérance de vie à la naissance de 58,84 ans (INS, 2013).

En matière d'accès durable à l'eau potable, le taux national de couverture des besoins serait de 66,93% (INS/MHE, 2011) alors qu'il est estimé en milieu urbain à 73,75% en 2010 (INS/MHE, 2010).

Les estimations du PIB en volume pour l'année 2012 font ressortir un taux de croissance économique de 10,8 % après 2,3% en 2011 et 8,4% en 2010 (INS, 2013).

En dépit des ressources naturelles dont le pays regorge (Uranium, or, pétrole, etc.) l'économie nigérienne est fortement dépendante de celle de son grand voisin, le Nigeria.

Le Niger est également inséré dans une dynamique régionale impulsée par l'UEMOA depuis sa création en1 994. La mise en place du tarif extérieur commun (TEC) à partir du 1erjanvier 2000 place les filières agro-alimentaires nigériennes en concurrence avec celles des autres pays de l'UEMOA.

1.1.2. SITUATION DU SECTEUR AGRICOLE

Malgré les contraintes naturelles, le secteur rural occupe une place primordiale dans l'économie nationale. Sa contribution au PIB (43,3 %) et aux recettes d'exportation (44%) en fait le premier secteur d'activités. En outre, il est le premier pour voyeur d'emploi : l'agriculture, l'élevage et l'exploitation des ressources forestières, fauniques et halieutiques sont pratiqués par la très grande majorité des ruraux qui représentent 79%de la population totale (INS, 2013).

Le secteur primaire dominé par les activités agropastorales joue un rôle essentiel dans la croissance économique. Entre 2006 et 2010, le PIB du secteur primaire est passé de 817,66 milliards de FCFA à 1021,27 milliards de FCFA, soit une progression de 25%, contre 20% pour l'ensemble des secteurs (1906,83 milliards en 2006 à 2295,39 milliards en 2010). Le secteur, avec les exportations de bétail sur pied et de certains produits agricoles (oignon, souchet, sésame), constitue la seconde source de recettes d'exportation après les mines.

L'économieruraleestcaractériséeparunegrandediversitédespéculations, correspondant aux potentialités du milieu des différentes régions du pays. Elle repose essentiellement sur des structures de production de type familial et des techniques traditionnelles, peu productives.

1.1.2.1. Agriculture pluviale et irriguée

Les principales espèces cultivées sont les céréales (mil, sorgho, riz, fonio, maïs) et des cultures de rente (niébé, arachide, voandzou, sésame, oseille souchet, coton). La taille moyenne des exploitations d'agriculture pluviale est de 5ha pour environ 6 actifs agricoles. Les rendements obtenus sont faibles et très fluctuants.

La faiblesse de la fertilisation, la réduction des jachères et l'extension des terres de culture parle défrichage de terres marginales favorisent le développement de l'érosion hydrique et éolienne et ne permettent plus d'assurer la reproduction de la fertilité des sols.

Les cultures irriguées sont généralement pratiquées sur de petites superficies. Les périmètres irrigués ont par exemple été conçus pour des parcelles de 0,25 à 0,5 ha par famille. Les morcellements lors des divisions de successions renforcent l'exiguïté des parcelles, ce qui rend l'exploitation non viable au plan économique.

L'économie des zones rurales varie beaucoup d'une zone à l'autre en fonction du contexte physique, climatique ou économique. En dépit des efforts du Gouvernement, moins de la moitié des superficies emblavées reçoivent des engrais, 8% reçoivent des semences de qualité et environ 60% des superficies infestées sont traitées annuellement.

1.1.2.2. Elevage

L'effectif du cheptel national, estimé à 14.474.113 d'UBT[1] en 2012 (DS/MEL, 2012), est composé de bovins, ovins, caprins, camelins, équins et asins. L'élevage le plus courant en milieu rural est de type extensif à semi-extensif. L'alimentation de base du cheptel provient essentiellement de l'exploitation des par cours naturels et reste tributaire de la pluviométrie. La baisse progressive de la valeur nutritive des pâturages en saison sèche entraîne des carences alimentaires. Beaucoup de troupe aux migrent alors vers les zones agricoles, situées plus au sud. Réciproquement, la zone pastorale constitue le refuge du cheptel de la zone agricole, pendant l'hivernage. L'augmentation du cheptel conduit progressivement à des contraintes d'accès au fourrage et donc une compétition accrue entre éleveurs, d'une part, et agriculteurs et éleveurs, d'autre part. La santé animale est un sujet de préoccupation, malgré l'amorce de la privatisation de la profession vétérinaire.

La baisse de sa productivité s'explique par la faiblesse du système de recherche et de vulgarisation se traduisant par l'insuffisance et la mauvaise utilisation des technologies existante et/ou innovantes, la persistance de certaines maladies animales et l'insuffisance de l'alimentation du cheptel. Cette baisse de la productivité est également due à un environnement institutionnel et organisationnel des filières peu performant. Il faut aussi noter les crises pastorales de ces dernières années avec des déficits fourragers importants.

[1] Unité Bétail Tropical

1.1.3. BILAN DIAGNOSTIC DE LA FILIERE INTRANTS AGRICOLES

1.1.3.1. Les acteurs

1.1.3.1.1. L'Etat et ses démembrements

Les principaux départements concernés sont les ministères chargés de l'Agriculture, de l'Elevage, des Finances, du Commerce, des Mines et de l'Industrie. Plus particulièrement, les ministères chargés de l'Agriculture et de l'Elevage à travers les directions suivantes :

- la Direction Générale de l'Agriculture (DVTT, DMA, DPFV/Q, DCCS);
- la Direction Générale de la Protection des Végétaux(DGPV);
- la Direction Générale de la Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricole (CAIMA) ;
- la Direction Générale du Génie Rural (DGGR)
- la Direction de la législation (DL);
- la Direction de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organisations Rurales (DAC/POR) ;
- la Direction Générale de la Production et des Industries Animales (DGPIA) ;
- la Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV) ;

Les collectivités territoriales et les services déconcentrés des ministères sont également impliqués directement dans la mise en œuvre de la SIAD ainsi que certains projets sous tutelle et services rattachés comme les Ateliers de Fabrication de Matériel Agricole (AFMA/CAAR, UCOMA, ACREMA et CDERMA), le Laboratoire Central de l'Elevage (LABOCEL), l'Institut National de la Recherche Agronomique du Niger(INRAN) et l'Institut Pratique de Développement Rural (IPDR/Kollo), ONAHA, etc...

Le Projet Intrants (GCP/NER/041/BEL) avait engagé des discussions avec plusieurs Projets et Bailleurs de Fonds, dans le sens du développement d'un partenariat pour l'élaboration et ultérieurement la mise en œuvre de la SIAD. A cet égard, le dit Projet a joué un rôle précurseur avec la structuration des réseaux d'OP, en introduisant le crédit warranté et les Boutiques d'Intrants (BI) poursuivi par le Projet d'Intensification de l'Agriculture par le Renforcement des Boutiques d'Intrants Coopératives(IARBIC) en termes de fonds de garantie au profit des OP et Champ Ecole Paysan(CEP)et système d'approvisionnement en intrant.

Participent également à la mise en œuvre de la SIAD, l'Institut International de Recherche sur les Cultures des Zones Tropicales Semi-arides (ICRISAT) et le Centre Régional de Formation et d'Application en agro-météorologie et Hydrologie Opérationnelle pour les Pays du Sahel (AGRHYMET) et certaines institutions de formation comme la Faculté d'Agronomie de l'Université de Niamey et le Centre Régional d'Enseignement Spécialise en Agronomie(CRESA).

1.1.3.1.2. Le Secteur Privé

Le commerce des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est largement dominé par les activités informelles qui se développent au détriment d'activités modernes. Les entreprises modernes intervenant dans le secteur sont pour la plupart de petite taille, de type personnel ou familial.

Le nombre des opérateurs privés spécialisés dans le secteur des intrants et exerçant régulièrement est limité. Beaucoup de détenteurs d'agréments, notamment pour la distribution des produits phytosanitaires, ne sont actifs que de manière sporadique, pour répondre à des appels d'offres de l'Etat ou des projets.

Les importations du secteur formel transitent en général par les ports de Cotonou (Bénin), Lomé (Togo) Accra et Tamale (Ghana) et Abidjan (Côte d'Ivoire), alors que le secteur informel, introduit des quantités importantes de produits et autres intrants agricole ne remplissant pas toujours les normes techniques appropriées.

1.1.3.1.3. Les Organisations des Producteurs et la Profession Agricole

Les organisations de producteurs sont, régies par divers textes législatifs et règlementaires. Il s'agit de la loi artisanale n°2006/23 du 29 juin 2006 ainsi que les ordonnances 96-067/PRN/MAG/EL du 9 novembre 1996 et son décret d'application n°0430/PRN/MAG/EL sur les coopératives des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie, de la pêche, etc.; l'Ordonnance 96-024 du 30 mai 1996 et son décret d'application n°96-416/PRN/MEF/P qui régit les coopératives d'épargne et de crédit.

En2007, le nombre de coopératives régies par l'ordonnance 96-067 était estimé à plus de 29 462 (RGAC ,2007), est passé 51 424 en 2013 dont 50 136 OP de bases, 1 195 Unions, 89 Fédérations et 4 confédération de plusieurs collectifs (Coordination Nationale de la Plate-forme Paysanne du Niger (CNPFP N) (DAC/POR/MAG 2013), Conseil pour Action et la Solidarité Paysanne (CASPANI), Confédération Nationale des Coopératives (CONACOOP) etc. La mise en place du réseau des Chambres d'Agriculture (Ordonnance 2000-15 du 21 août 2000 et son décret d'application N°2001- 105/PRN/MDR du 18 mai 2001) est définitivement engagée avec l'installation des Chambres régionales d'Agriculture et la mise en place du Bureau National en juillet 2006.

Plusieurs OP s'investissent maintenant dans l'appui à leurs membres en vue de trouver une solution au problème d'approvisionnement en intrants, par la création de boutiques d'intrants, l'organisation de commandes groupées et la recherche de partenaires techniques et financiers. C'est le cas notamment de MOORIBEN, FCMN/Niya, FUBI, SA'A, AREN, CASPANI, ANPIP, FUCOPRI, FUMA GASKIA, ANFO….

1.1.3.1.4. Le Secteur Financier

Le réseau bancaire compte actuellement la Banque Agricole (BAGRI) et 10banques commerciales[2] et 2 établissements financiers spécialisés[3], sans prendre en compte les services financiers liés au réseau postal. Au total le réseau bancaire nigérien dessert moins de 50% des grands centres, ce qui laisse une très large majorité de la population hors de portée de tout service bancaire .Le taux global de bancarisation est de l'ordre de 1.71%de la population adulte (sans prendre en compte les services financiers liés au réseau postal) (BCEAO, 2012).

Le secteur nigérien de la micro finance est en phase de croissance et de consolidation. En décembre 2012 (ARSM) le secteur nigérien de la micro finance comptait 51 Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et 201 « points de service » dans le pays.

1.1.3.1.5. Les ONG

Plusieurs ONG développent des initiatives en vue de promouvoir la demande d'intrants, mais elles sont peu nombreuses à travailler dans la recherche de solutions au problème d'approvisionnement en intrants.

---

[2] 1. Société Nigérienne de Banque (SONIBANK)
2.ECOBANK Niger (ECOBANK)
3. Bank Of Africa Niger (BOA Niger)
4. Banque Commerciale du Niger (BCN)
5. Bank Of Africa Niger (BOA Niger).
6. Banque Islamique du Niger (BIN)
7. Banque Sahélo Saharienne (BSIC Niger).
8. Banque Régionale de Solidarité (BRS)
9. Banque Atlantic
10. Banque Agricole du Niger (BAGRI) CBAO

[3] 1. Crédit du Niger(CDN)
2. Agence Nationale des Financements des Investissement des Collectivités Territoriales (ANFICT)

1.1.3.2. Les filières

1.1.3.2.1. Filière Engrais/Fertilisants

La majeure partie des sols du Niger utilisés en agriculture pluviale ont une fertilité naturelle limitée. Ce sont des sols ferrugineux tropicaux et des sols bruns sub-arides avec 80 à 90% de teneur en sable, 1% à 8% en argile et un taux de limon de 2 à 6%. Ce sont des sols généralement acides (pH variant entre 4,5 à 7), pauvres en matière organique (0,15 à 0,7%), carencés en phosphore (0,4 à 3,4 mg pour 100g) et en azote.

Les ressources en biomasse du Niger sont insuffisantes et le système traditionnel basé sur la jachère et le transfert de fertilité des pâturages vers les terres cultivées tend à disparaître, même si les résidus de récolte, les fumiers et le compost constituent encore, et de loin, la première source d'approvisionnement de l'agriculture en éléments fertilisants.

Le Niger dispose par ailleurs d'importants gisements de phosphates (P_2O_5):

- le gisement de la Tapoa (région de Tillabéri), dont les réserves totales s'élèvent à 1.254 millions de tonnes de phosphates dont 207 millions de tonnes prouvées à23% de P2O5, est le plus important actuellement connu en Afrique occidentale ;

- le gisement de Annakeur/Gawaye (région de Tahoua) : les modules disponible sont été évalués à 7,3 millions tonnes environ sur une superficie de 65km2. L'exploitation artisanale des phosphates de Tahoua a commencé en 1975 sous forme de travaux communautaires, puis l'ONAREM a pris le relais à partir de 1978, avec l'installation d'une unité de concassage broyage, à proximité de la ville de Tahoua, en vue de la production de l'engrais phosphaté en poudre.

Il ya peu d'informations sur les quantités de fumure organique utilisées parles paysans. Nombreux sont les agriculteurs qui apportent du fumier sur le sorgho, le niébé ou le mil. La quantité moyenne serait d'environ 1,6t/ha, apportée par le passage ou le par cage des animaux. Ces quantités ne couvrent que partiellement les exportations des cultures. Le maintien de la teneur en Mode l'ordre de 0,6% dans les sols nécessiterait 1 des quantités d'apports de l'ordre de 2t/ha, ce qui fait apparaître un déficit moyen de 0,4t/ha de MO.

La consommation d'engrais minéraux au Niger est extrêmement faible en moyenne, elle est de l'ordre de 21.000t sur 5,35millions d'hectares soit 4,3kg par hectare cultivé et par an (CAIMA, 2012). Cette consommation est surtout réservée aux cultures irriguées et aux cultures pluviales de rente comme le souchet. Selon la FAO[4], le pourcentage des agriculteurs qui utilisent des engrais est le plus fort pour les cultures maraîchères (oignon 80%, légumes divers 84%); il est moindre sur les autres cultures irriguées (maïs et sorgho irrigué 35%, riz 60%, coton 50%); il est faible en culture pluviale (mil 1%,

[4] 1. FAO/CP«République du Niger. Etude des fertilisants du sol. Rapport principal
2. Faculté d'agronomie de Niamey

sorgho5%, niébé3%) à l'exception du souchet (100%). La rentabilité de l'engrais sur ces différentes cultures permettrait d'expliquer ces pratiques.

Selon les années, les importations d'engrais varient entre 25.000 et 45.000 tonnes (CAIMA) auxquelles il faut ajouter les dons (863 tonnes en 2013). Les engrais composés (15-15-15 et 20-10-10) représentent de loin la plus grande part de la consommation, suivis de l'urée et des engrais phosphatés.

L'approvisionnement en engrais se fait à travers la CAIMA et ses structures décentralisées, les Boutiques d'Intrants et les Privés. Les producteurs se plaignent de la mauvaise qualité des engrais fournis par ces derniers. C'est pour cela que les producteurs diversifient leurs sources d'approvisionnement. Les interventions de la CAIMA ont tendance à progresser ces dernières années, dans un contexte de libéralisation de l'économie. Néanmoins, son volume d'activités a nettement augmenté depuis 2012 où il atteint 45.000 tonnes.

Dans ce contexte, il est important de poursuivre les actions initiées par le projet intrants notamment le relèvement de la fertilité des sols par le renforcement des capacités des BI à s'approvisionner en engrais et assigner à la CAIMA un rôle régulateur au moment des flambée des prix.

1.1.3.2.2. Filière Semences et plants

Le secteur semencier du Niger a connu deux phases dans son évolution : Une première phase au cours de laquelle le secteur public assurait en partie la production et la commercialisation des semences améliorées. Au cours de cette période, l'action des services publics se faisait à travers le Projet Céréalier National (PCN) autour des instruments suivants:

- Le comité national des semences (CNS) ;
- Les comités régionaux de semences (CRS) ;
- Les comités sous régionaux de semences (CSRS) ;
- Le service semencier national (SN) ;
- l'Institut National de Recherches Agronomiques du Niger(INRAN);
- les structures d'encadrement, de vulgarisation et de diffusion.

L'organisation de la production se faisait à travers cinq (5) centres semenciers de 60ha chacun, équipés d'infrastructures, doté d'une capacité de conditionnement de 8tonnes/jour et de stockage de 1.000 tonnes. Ces centres sont situés dans les régions de Tillabéri, Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder. La Direction Générale de l'Agriculture a sous sa tutelle une ferme semencière de base et un laboratoire national de semences.

Dans ce schéma, l'INRAN fournit les semences de prébase qui sont multipliées à la ferme semencière de base de Lossa avant d'être envoyées dans les centres semenciers régionaux. Les quantités moyennes de semences R1 et R2 produites étaient de 215tonnes/an, toutes espèces confondues. La production de R3 est assurée par des multiplicateurs de semences sous contrat ; elle variait entre 500 et 1.000 tonnes pour des besoins estimés à30.000tonnes à l'époque.

De nombreuses contraintes ont freiné le développement de la filière et conduit à l'arrêt des activités du PCN notamment :

- la non fonctionnalité de la structure de contrôle et de certification de semences ;
- la réticence des paysans aux semences proposées (qualité et prix) ;
- l'insuffisance des ressources humaines au niveau de la recherche tant en nombre qu'en qualification;
- la non maîtrise des techniques de marketing pour la promotion des semences;
- le régime pluviométrique aléatoire.

Actuellement, la production et l'approvisionnement en semences de mil, sorgho, arachide et niébé se pour suivent avec le même dispositif, renforcé par un réseau de producteurs privés. On peut noter :

- la prédominance de l'auto-approvisionnement et de l'achat sur les marchés locaux ; ce qui a une incidence directe sur la qualité des semences utilisées qui sont des tout-venants ou des produits d'une sélection massale opérée par les producteurs ;
- un rôle de plus en plus important des BI. L'approvisionnement en semences potagères est essentiellement assuré par le secteur privé et dans une moindre mesure par les BI.

1.1.3.2.3. Filière Produits phytosanitaires

Le contexte de la protection des cultures se caractérise par le désengagement progressif des bailleurs de fonds. L'arrêté N°15 du 15 mars2000définitles modalités d'intervention des services publics .L'Etat assure la protection des cultures vivrières et la lutte contre les grands fléaux (acridiens, oiseaux granivores). Les producteurs prennent en charge la protection phytosanitaire des cultures de rente et participent à la lutte contre les foyers localisés d'infestations sur les cultures vivrières, à travers les fiches d'opérations des collectivités par l'achat de produits et appareils ainsi qu'à la formation des brigadiers. En moyenne, 250.000hectares de cultures sont protégés chaque année.

Afin de promouvoir le secteur privé, l'Etat s'est désengagé de la fonction approvisionnement/vente des pesticides et a favorisé l'émergence d'un réseau de distributeurs agréés, regroupé au sein d'une association ADIPHYTO-Niger. En fin 2012, 300 agréments ont été accordés (DGPV, 2012).

Les enquêtes menées sur cette filière ont montré que :

- Seule un tiers des distributeurs sont véritablement opérationnels, certains s'étant convertis à d'autres activités (télé-centre, vente de matériaux de construction, commerce de plastiques, etc.) ;
- la plupart des distributeurs agréés se limitent à la recherche des marchés auprès de la DGPV, CNLA, des projets, ONG et collectivités. ;

- les produits et matériels de traitement phytosanitaires sont souvent trop chers et inaccessibles, les distributeurs agréés étant concentrés dans les centres urbains et dans les zones de grande production maraîchère;
- les brigades phytosanitaires villageoises sont souvent mal équipées, insuffisance de renforcement de capacités et ont peu conscience des risques que présentent les traitements chimiques pour la santé humaine et l'environnement ;
- les produits commercialisés sont souvent de mauvaise qualité, ne répondant pas à la Réglementation nationale (Ordonnance 96-008 du 21 mars 1996 et son Décret d'application N°96-68/PCSN/MDR/H/E du 21 mars 1996) et à la Réglementation commune du CILSS. Le contrôle effectué au niveau des 19 postes de contrôle phytosanitaire frontaliers, montre que beaucoup de produits entrent frauduleusement au Niger par voiture, pirogue, vélo, moto et à dos d'animaux du fait de la perméabilité des frontières ;
- les bio-pesticides et les méthodes alternatives de lutte sont peu connus du grand public, même si l'on note l'utilisation sur tout en lutte antiacridienne du Green Muscle et l'utilisation des extraits aqueux de plantes, de nombreuses préparations à base de savon, de gasoil, d'huile ou de végétaux sur une gamme variée d'ennemis de cultures, principalement en maraîchage et contre les ravageurs du niébé ;
- On note une demande croissante des fongicides pour la protection des semences.

Dans ce contexte, il est important de mettre en place un mécanisme de contrôle de la qualité des produits et trouver une alternative à la lutte chimique, économiquement supportable par les producteurs et respectueuse de l'environnement

1.1.3.2.4. Filière intrants vétérinaires et zootechniques

1.1.3.2.4.1. LES VACCINS

Les vaccins contre les principales maladies des ruminants domestiques (bovins, ovins, caprins et camelins) sont produits par le LABOCEL. En2004, la production nationale a été de 3.236.450 doses de vaccins. Il convient d'ajouter que le seul client du LABOCEL reste le MEL, qui achète le vaccin à 35F la dose, revendue par les mandataires à 100F et ce, depuis 7ans. Dans des conditions optimales de vaccination, la production nationale ne couvrirait que 4,5% des besoins. Le taux actuelle de couverture vaccinal chez les bovins est de 57,11 %, chez les camelins 24,25% et chez les petits ruminants (DSA/MEL, 2012). Le récent recrutement de 414 agents va surement permettre une amélioration de cette couverture vaccinale. Les vaccins aviaires sont importés en totalité de pays tiers.

1.1.3.2.4.2. LES MEDICAMENTS

Il n'ya pas de production nationale de médicaments vétérinaires. Depuis 1995, l'importation et la distribution des médicaments à usage vétérinaire sont régies par ***l'Arrêté n°210/MAGEL/DEIA du 13/7/95*** déterminant les conditions d'exploitation à titre privé de pharmacies et dépôts des médicaments vétérinaires. Ce texte a été

complété par le ***titre X de la Loi cadre relative à l'élevage en date du 31/06/2004*** portant sur la réglementation pharmaceutique vétérinaire.

Malgré les autorisations pour l'ouverture de 74 dépôts vétérinaires, douze (12) salles de soins vétérinaires, sept (7) cabinets et cliniques vétérinaires et onze(11)pharmacies vétérinaires, la distribution des médicaments est peu développée car il n'existe pas de système de distribution de proximité, toutes ces infrastructures étant localisées dans les villes et les villages. Toutefois, dans le cadre du Programme Spécial du Président de la République, il a été construit au cours de la deuxième phase (2003-2005) 46 cases de santé vétérinaires. Ces infrastructures installées dans les zones pastorales, pourront une fois équipées et mises en service, améliorer la situation zoo sanitaire.

Plusieurs associations d'éleveurs assurent également la distribution de produits d'usage simple comme les comprimés, et sous un encadrement technique vétérinaire, de l'ensemble des médicaments.

Les médicaments les plus fréquemment vendus par les pharmacies agréées sont les trypanocides. Cette vente est globalement (plus de 90%) orientée vers les pays voisins (Nigeria, Bénin, Togo, Mali et Burkina-Faso) par le biais des commerçants.

1.1.3.2.4.3. LES INTRANTS ZOOTECHNIQUES

Il existe au Niger un véritable potentiel de production d'aliments« bétail». Le potentiel des unités de production d'aliments bétails est estimé à 47 300 tonnes (sans la RINI et résidus de récoltes). En cas d'insuffisance fourragers importante, les importations de son de blé, de tourteaux de coton contribuent à réduire le déficit. Il n'ya pas de réseau organisé de distribution à l'échelle du territoire, en dehors des unités agro-industrielles qui écoulent leurs produits surplace, il n'existe pas de lieu spécial à la vente des «aliments» pour le bétail et les vendeurs eux-mêmes ne sont pas spécialisés en la matière.

Au niveau des associations pourtant, il existe une organisation relativement efficace, c'est ainsi que le CAPAN et l'AREN ont créé respectivement 47 banques mixtes céréales/aliments «bétail» (BAB) pour le CAPAN : et 63 banques aliments bétail pour l'AREN.

La filière a été totalement privatisée, mais elle souffre d'un certain nombre de maux notamment :

- l'insuffisante de sur face financière de ses professionnels ;
- l'inexistence d'un véritable réseau de vulgarisation et de distribution ;
- l'insuffisante formation des acteurs informels ;
- leur méconnaissance des effets dus à l'utilisation des intrants ;
- l'absence d'un système de suivi-évaluation de l'utilisation des intrants.

1.1.3.2.5. Filière des équipements et matériels agricoles

Dans le domaine de la production et de la distribution des équipements et matériels agricoles, la situation se caractérise aujourd'hui par :

- la réduction de l'appui de l'Etat aux ateliers de fabrication/réparation (AFMA/CAAR, UCOMA, ACREMA, CDARMA) qui fonctionnent largement en deçà de

leurs capacités, malgré des efforts de reconversion (fabrication de gabions, meubles…);

- le développement d'un circuit de fabrication/réparation de matériels et équipements agricoles par des artisans privés;
- la volonté des pouvoirs publics de moderniser l'agriculture et la promotion de la mécanisation.

1.1.4. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1.1.4.1. Plan de Développement Economique et Social 2012-2015/ INITIATIVE « 3N »

Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015/ INITIATIVE « 3N » pour la sécurité alimentaire et le développement agricole durable « les Nigériens Nourrissent les Nigériens.

Les choix stratégiques pour le Niger, tels qu'exprimés par les plus hautes autorités nationales, visent à concilier les impératifs de court terme consistant en la recherche de solutions aux préoccupations urgentes et la nécessité d'adopter une stratégie à long terme permettant d'optimiser les ressources naturelles et humaines en vue de promouvoir un développement économique et social durable et une croissance inclusive.
Afin d'assurer une bonne mise en œuvre de ces choix stratégiques, il est primordial d'assurer une coordination efficace des différents programmes de développement et de pouvoir traduire les choix politiques des autorités nigériennes en des plans d'actions prioritaires, reposant sur des orientations claires et des programmes cohérents et intégrés. C'est pour répondre à ce besoin que le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire a été créé, en vue de relancer la fonction de planification. Cette relance se matérialise par la préparation de trois (3) principaux documents à caractère stratégique qui sont la « Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive » (SDDCI NIGER 2035), le Plan de Développement Economique et Social (PDES2012 - 2015) et le Programme Intérimaire de Cadrage de l'Action Gouvernementale (PICAG 2011 -2012).

Le PDES 2012-2015 constitue l'instrument d'opérationnalisation du Programme de Renaissance du Niger et prend en compte la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (DPG) présentée par le Premier Ministre, Chef de Gouvernement. Il se veut le cadre unique de référence des interventions au titre de l'agenda de développement du Gouvernement pour le moyen terme et est aligné sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). A cet effet, il capitalise les objectifs et progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP), des stratégies sectorielles et des plans d'action ministériels. Cinq axes stratégiques sont identifiés pour relever les défis et les enjeux de développement économique et social. Il s'agit de : i) la consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques ; ii) les conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif ; iii) la sécurité alimentaire et le développement agricole durable ; iv) la promotion d'une économie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive et v) la promotion du développement social. Ces axes stratégiques sont complémentaires et interdépendants. Ils forment un tout cohérent dont la réalisation

devra permettre au Niger d'atteindre les objectifs et les résultats visés par le Programme de Renaissance du Niger et la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement.

L'objectif global ainsi recherché est de : « contribuer à mettre les populations Nigériennes à l'abri de la faim et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus » et l'objectif spécifique : « Renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d`approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes ».

La mise en œuvre de l'I3N repose sur cinq axes stratégiques :

- ***Axe 1 : Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques.*** *L'I3N vient ainsi comme un catalyseur de la transition technologique en créant les conditions appropriées pour accroître significativement et durablement la productivité des systèmes de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Il s'agira pour cela d'investir des ressources conséquentes pour : (i) améliorer la capacité productive des terres et des eaux ; (ii) généraliser l'utilisation de techniques et technologies, innovantes et adaptées aux réalités écologiques et socioéconomiques du Niger ; (iii) créer les conditions juridiques, institutionnelles et fiscales favorisant le développement agricole, la transformation et la modernisation des systèmes des productions.*
- ***Axe 2 : Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires.***
- ***Axe 3 : Amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes.***
- ***Axe 4. Amélioration de l'état nutritionnel des nigériennes et des nigériens.***
- ***Axe 5. Animation et Coordination de l'I3N.***

Les principes directeurs d'intervention de l'I3N sont : (i) la concentration des actions et appuis aux niveaux des communes, des villages agricoles et des exploitations familiales ; (ii) la prise en compte du genre et des groupes spécifiques dans toutes les actions ; (iii) le ciblage pour optimiser les investissements ; (iv) la durabilité de la base productive à travers la promotion des pratiques durables d'utilisation des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques ; (v) la mobilisation et la responsabilisation de tous les groupes d'acteurs, à toutes les étapes du processus de conception et de mise en œuvre, en prêtant une attention aux organisations des producteurs, à la femme et à la jeunesse.

La mise en œuvre opérationnelle de l'I3N reposera sur les cinq axes stratégiques qui sont traduits en cinq programmes stratégiques (PS) et 12 programmes opérationnels et sur un dispositif institutionnel dont les caractéristiques principales seront l'inclusivité, la coresponsabilité, la concertation et le dialogue permanents.

1.1.4.2. Décentralisation

A la faveur de la stabilité retrouvée et de l'ancrage de plus en plus effectif de la démocratie, le Niger s'est résolument engagé dans un processus de décentralisation administrative. Dans ce cadre, les dernières élections locales de juillet 2004 ouvrent une ère nouvelle de gouvernance à la base, des affaires publiques et des ressources naturelles.

La loi 2001-023 du 10 août 2001 crée les circonscriptions administratives et collectivités territoriales. Les principes fondamentaux de la libre administration des régions, des départements et des communes créées, sont déterminés par la loi 2002-012 du 11 juin 2002. Enfin, la loi 2002-013 porte transfert de compétences à ces collectivités territoriales.

Le pays est ainsi subdivisé en huit (8) régions (Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, N , Tahoua, Tillabéry et Zinder) ; une Communauté Urbaine Tahoua et trois a statut particulier Niamey, Maradi et Zinder soixante-trois (63) départements et 255 Communes dont 52 urbaines et 203 rurales.

1.1.4.3. Réglementation sur les intrants

Les textes législatifs et réglementaires du commerce général en relation avec le contrôle des importations d'intrants sont les suivants:

- l'arrêté n°028/MPE/DCE du 16 août 1990 portant création du guichet unique auprès de la Chambre de Commerce qui consacre la levée des feuillets d'enregistrement statistiques pour toutes opérations de commerce extérieurs concernera les marchandises à l'exception de celles dispensées par arrêté du Ministre en charge des finances ;

- le décret n°96-021/PCSN/MF/P du 12 février 1996 portant institution d'un programme d'inspection et de vérification des importations au Niger stipule dans son article 1er que les importations au Niger doivent préalablement aux opérations d'embarquement faire l'objet d'une inspection en particulier de la qualité, par une société de contrôle spécialisée mandatée par l'Etat ;

- L'arrêté interministériel n°0184/PFP/MCA/T/T du 10 juin 1996 stipule le contrôle peut se faire soit préalablement à l'embarquement ou aux bureaux de douane retenus dans le cadre dans le cadre du mandat de la société de contrôle ;

- La circulaire n°001/MC/IDCE/SIER du 11 novembre 1996 précise les conditions d'application du dispositif réglementaire correspondant à l'inspection dont plus précisément, la liste des marchandises dispensées (les intrants ne figurent pas sur la liste), le seuil de valeur FOB de 2.000.000FCFA exigible, et les formalités y afférentes en liaison avec COTECNA qui est la société de contrôle attitrée.

Cette réglementation fait obligation de contrôle de qualité aux importateurs installés au Niger et aux fournisseurs, vendeurs ou producteurs étrangers et représente seulement une garantie limitée de conformité pour les intrants. En général les importations d'intrants en l'occurrence les engrais et les pesticides ne font pas l'objet d'analyse au laboratoire exigée par les bureaux de douanes.

Le cadre juridique général manque d'organisation. Les textes législatifs et réglementaires ne sont pas assemblés sous la forme de registres périodiquement mis à jour pour en faciliter l'utilisation et les améliorations.

1.1.4.3.1. Réglementation sur les semences

D'une manière générale, l'importation, la circulation et la distribution des semences et plants n'est pas réglementée pour le respect des normes de qualité à l'exception de la réglementation générale régissant le commerce, et du contrôle phytosanitaire instauré par la loi sur la protection des végétaux (Ordonnance n° 96-008 du 21 mars 1996) dont l'application pratique se limite aux plants et à quelques rares cas d'importation de grosses quantités de semences.

Il n'existe pas de cadre formel, institutionnalisant le contrôle et la certification des productions de semences en dehors du circuit formel des institutions publiques.

1.1.4.3.2. Réglementation sur les produits phytosanitaires

Par Ordonnance 96-008 du 21 mars 1996 et son Décret d'application N°96-68/PCSN/MDR/H/E du 21 mars 1996, le Niger dispose d'une Réglementation Phytosanitaire. Le Niger a adopté également la réglementation phytosanitaire commune du CILSS et a ratifié les Conventions de Rotterdam et de Stockholm sur les produits chimiques dangereux.

1.1.4.3.3. Réglementation sur les engrais

La réglementation en matière d'importation des engrais se limite à celles du commerce extérieur, et à la fiscalité. Les produits, leurs normes d'utilisation, et les modalités de contrôle n'ont pas fait l'objet de textes réglementaires. Pourtant les incidences d'une mauvaise utilisation d'engrais sur l'environnement sont très préjudiciables à la qualité des sols et à la préservation du potentiel productif.

L'homologation des produits et des formules d'engrais, la définition des normes d'utilisation en fonction de leurs impacts sur la qualité des sols devrait faire l'objet d'une législation.

1.1.4.4. Plan d'Action National sur la Fertilité des Sols et la Collecte des Eaux de Ruissellement (PANFS/CER)

Le Niger dispose d'un plan d'action sur la fertilité des sols (PANFS) dont l'objectif général est d'aider les organisations paysannes et les communautés rurales à restaurer et gérer la fertilité de leurs sols afin de pratiquer une agriculture rentable et durable. Les objectifs spécifiques poursuivis par le Plan d'action sont de:

- Promouvoir les technologies appropriées au maintien du potentiel productif des sols ;
- Mettre en place une politique de gestion de la fertilité des sols, s'inscrivant dans une optique globale de développement durable ;
- Promouvoir la formation des agriculteurs, des responsables professionnels et des cadres ;
- créer simultanément les conditions d'un marché favorable aux débouchés des produits agricoles et aux approvisionnements en intrants, notamment les fertilisants du sol.

Le plan prévoit la mise en œuvre des actions pilotes de gestion de la fertilité des sols, l'appui aux institutions nationales, le renforcement du secteur privé des intrants, et le soutien aux organisations rurales.

1.2. CONTEXTE SOUS REGIONAL

1.2.1. AU NIVEAU DE LA CEDEAO

Dans l'ensemble de 16 pays membres de la CEDEAO, le secteur agricole occupe une place prépondérante dans les économies nationales; il représente 35% du PIB régional et 65% de la population active. Pourtant, ce secteur est caractérisé par une faible productivité de la majorité des exploitations agricoles et une intensification limitée à quelques cultures commerciales d'exportation. Outre l'insécurité alimentaire, le faible niveau de productivité de l'agriculture régionale ne permet pas d'accroître les revenus agricoles et de diminuer la pauvreté en milieu rural. Les éléments nutritifs des sols, exportés par les cultures, ne sont pas remplacés par des apports suffisants en nutriments, conduisant à un appauvrissement des sols.

Durant les 40 dernières années, le faible développement de la production agricole en Afrique s'est principalement fait par un accroissement des superficies cultivées et non par une intensification. Aussi, la consommation des engrais en Afrique de l'Ouest est-elle l'une des plus faibles au monde: seuls 9 kg/ha/an de nutriments sont appliqués dans l'espace CEDEAO contre une consommation moyenne mondiale de 100.8kg/ha/an en 2002.La FAO estime que les taux d'application moyenne d'éléments fertilisants doivent croître de 9kg/ha/an à23kg/ha/an d'ici 2015.

La CEDEAO propose de mettre en place une stratégie de promotion des engrais, dont l'objectif général est de résoudre les principales contraintes du marché des engrais en Afrique de l'Ouest en vue d'accroître durablement la productivité agricole par une meilleure gestion de la fertilité des sols et une utilisation accrue d'engrais inorganiques dans le respect de l'environnement. La stratégie régionale est basée sur 3 piliers :i) l'amélioration de l'environnement d'affaires régional pour le marché des engrais, ii) la stimulation de la demande solvable en engrais et iii) la stimulation de l'offre d'engrais. Ces 3 piliers sont complémentaires et constituent les 3 programmes de base de la stratégie.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique régionale, la CEDEAO a élaboré et fait adopter par ses Etats membres en Mai 2008, deux règlements que sont : le règlement C/REG.4/05/2008 portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la

certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO et le règlement C/REG.3/05/2008 portant harmonisation des règles régissant l'homologation des pesticides dans l'espace CEDEAO. Ces règlements ont pour objectifs entre autres de :

- faciliter le commerce des intrants entre les Etats membres par l'application de principes et règles convenues qui minimisent les entraves aux échanges commerciaux ;
- faciliter l'accès des agriculteurs aux intrants de qualité en temps et lieux opportuns ;
- créer un environnement favorable à l'investissement privé ;
- promouvoir une agriculture durable permettant d'assurer la sécurité alimentaire et d'améliorer le niveau de vie des populations ;
- promouvoir et créer dans la sous-région les conditions d'une agriculture soutenue par un approvisionnement régulier du marché en pesticides de qualité accessibles aux producteurs
- lutter contre les dangers que l'utilisation des pesticides est susceptible d'engendrer aussi bien pour les populations que pour l'environnement ;
- développer au sein de la CEDEAO une coopération inter Etats devant permettre la vente et l'utilisation des pesticides de bonne qualité.

La 69ème session ordinaire du conseil des ministres de la CEDEAO a adopté en date du 30 novembre - 2 décembre 2012 à Abidjan en Côte d'Ivoire, le règlement c/reg.13/12/12 relatif au contrôle de qualité des engrais dans l'espace CEDEAO.

1.2.2. AU NIVEAU DE L'UEMOA

Malgré l'adoption d'un Tarif Extérieur Commun dans l'espace UEMOA, le marché régional est caractérisé par une disparité entre les régimes fiscaux appliqués aux engrais par les Etats. Cette hétérogénéité est à la source de détournements d'usage (y compris entre pays) et ne contribue pas à stimuler la demande d'engrais sur les cultures ne bénéficiant pas d'engrais défiscalisés. Malgré l'existence des textes règlementaires sur les engrais le contrôle de qualité, du lieu d'importation ou fabrication jusqu'au lieu de vente au détail n'est pas effective ce qui favorise les fraudes, les contre façons et le manque de professionnalisme des certains distributeurs importateurs. Quelques initiatives de réglementations ont cependant encours dans certains pays. Enfin, les taxes non officielles perçues au niveau des nombreux barrages routiers lors du transport de l'engrais ont un impact significatif sur le prix de vente de l'engrais et doivent pouvoir être éliminées pour permettre la libre circulation des marchandises prévue au sein de l'espace CEDEAO.

La stratégie de promotion des engrais, proposée par la CEDEAO en collaboration avec l'UEMOA, se veut suffisamment audacieuse et réaliste à la fois pour obtenir des résultats concrets qui permettent d'atteindre les objectifs de croissance agricole fixés par le PCDAA. Son succès dépendra fortement de l'engagement et de l'implication effective des Etats membres, ainsi que du secteur privé.

1.2.3. RESOLUTIONS ET CONCLUSIONS DU SOMMET AFRICAIN SUR LES ENGRAIS

Face aux multiples contraintes auxquelles les paysans africains sont confrontés notamment la faible productivité des sols et les difficultés d'accès aux engrais de qualité, le Sommet Africain sur les engrais a pour objectif de déclencher une révolution verte en Afrique qui à court terme va juguler les problèmes d'insécurité alimentaire des populations et à long terme éradiquer la pauvreté grâce à une utilisation plus importante de fertilisants.

Le PGDAAA/NEPAD, cadre de relance de la croissance agricole, a fixé l'objectif de croissance de la production agricole de l'Afrique à 6%par an. Le Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), a quant à lui, retenu un objectif de croissance économique annuel pour l'Afrique de7%.

Pour atteindre ces objectifs et réduire la faim sur le continent, le Sommet a décidé de résoudre d'abord le problème de restauration de la fertilité des sols. Le Sommet a conclu sur la mise en œuvre de mesures urgentes et audacieuses et a reconnu que :

- La révolution verte est une solution au problème de pauvreté par la réalisation de la sécurité alimentaire ;
- l'utilisation des engrais est primordiale pour réaliser la Révolution Verte Africaine face à la croissance rapide de la population ;
- la majorité des agriculteurs en Afrique sont pauvres et n'ont quasiment pas accès aux engrais
- il est urgent de mettre en œuvre un programme d'investissement stratégique en vue d'augmenter la disponibilité et l'utilisation d'engrais.

La résolution a déclaré que l'engrais aussi bien de source inorganique qu'organique est un produit stratégique sans frontières. A ce titre l'engrais doit bénéficier de traitements fiscaux particuliers et circuler librement.

Les Etats membres de l'Union Africaine ont pris l'engagement à faire augmenter la consommation d'engrais de 8kg d'éléments nutritifs par hectare actuellement à au moins 50Kg/ha d'ici 2015. A cet effet ils ont décidé de prendre les mesures adéquates pour la réalisation des actions prioritaires suivantes :

- réduire les coûts des fertilisants aux niveaux national et régional grâce à des réglementations pour la détaxation des engrais d'ici mi-2007;
- améliorer l'accès des agriculteurs aux engrais par le développement des réseaux des distributeurs d'intrants et ceux de communautés locales;
- dans l'immédiat des **subventions adéquates** doivent être accordées en faveur des agriculteurs ;
- mettre en œuvre des mesures immédiates pour accélérer l'investissement en infrastructures, en particulier les infrastructures de transport, les incitations fiscales et le renforcement des capacités des organisations paysannes;
- améliorer l'accès au financement des distributeurs d'engrais grâce au développement du crédit ;

- établir des centres régionaux d'achat et de distribution d'engrais avant fin 2007 pour réaliser des économies d'échelle et faciliter le contrôle de qualité ;
- mettre en exploitation les ressources en matières premières considérables (phosphates naturels, gaz naturels et pétrole) pour la production des engrais en Afrique au niveau local/régional ;
- développer un mécanisme africain de financement pour le développement du secteur des engrais : La Banque Africaine de Développement (BAD), la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et la Commission de l'Union Africaine(CTJA) sont chargées de l'établissement de ce mécanisme d'ici 2007.

Les Communautés Economiques Régionales, les Banques Régionales de développement et les Partenaires au Développement sont appelés à soutenir de façon adéquate ces différentes initiatives.

Deuxième Partie :

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA SIAD

2.1. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de la SIAD est de contribuer à l'intensification des productions agro-sylvo-pastorales, par la facilitation de l'accès et la promotion de l'utilisation des intrants et matériels agricoles, zootechniques et vétérinaires de qualité et à un coût compétitif par les producteurs

2.1.1. OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS) ET RESULTATS ATTENDUS (RA)

2.1.1.1. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Trois objectifs spécifiques (OS) sont visés à travers cette stratégie :

- ☞ **OS 1 :** Assurer un accès régulier des producteurs à des intrants de qualité et à un coût compétitif ;
- ☞ **OS2** : Poursuivre la mise en place du cadre juridique réglementaire en vue d'assurer les fonctions de contrôle et de suivi de la production, de la commercialisation et de l'utilisation des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires ;
- ☞ **OS3** : Renforcer les capacités des organisations des producteurs.

2.1.1.2. RESULTATS ATTENDUS

2.1.1.2.1. Objectif spécifique N°1 :

Trois résultats attendus sont identifiés pour cet objectif :

RA1.1: Une production nationale compétitive d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est promue.

Il s'agitdevaloriserlespotentialitésnationalesenvuedeproduirelocalementcertainsintrants (phosphates naturels, semences, vaccins, produits phytosanitaires alternatifs, matériels et équipements). Dans ce sens, le Niger s'est lancé dans plusieurs dynamiques autour des engrais dont entre autres :

- Dans un premier temps, la création d'unités semi industriel les de traitement du Phosphate Naturel de Tahoua (PNT) ;
- A moyen terme, la création d'une usine de fabrication d'engrais concentré comme le SSP ;
- La création d'une unité de fabrication de fertilisants biologiques BIOPOST est une autre activité à retenir dans le cadre de la SIAD ;
- Le projet gazoduc Nigeria – Niger – Algérie : pour la fabrication des engrais minéraux ;
- Construction par des investisseurs anglais de tours avec productions de composts par l'énergie solaire ;

- Les engrais foliaires à base du phosphate naturel de Tahoua enrichi en oligo-éléments en cours d'essais en vue de la construction d'une usine pour fabrication.

Par rapport aux semences et plants, il faut promouvoir la production et la diffusion des semences de qualité des variétés améliorées. Pour cela, il faut :

- la disponibilité des semences de base ;
- le respect du cadre juridique de contrôle de qualité ;
- les intrants nécessaires pour la production ;
- le renforcement des capacités des acteurs sur toute la chaine ;
- la promotion de l'entreprenariat privé.

Ainsi, la stratégie de production nationale décentralisée de semences sera notamment fondée sur la possibilité de produire des semences en irriguée, ce qui offre un délai entre l'observation d'une crise et les besoins Ce mode de production présente des garanties de qualité (moins de maladie, pas de croisements) et permettent un renouvellement lors des interventions d'urgence avec une multiplication à différents niveaux (Recherche, CRMS, BI/OP, Privé).

Dans le domaine de la protection des cultures , il s'agit de passer d'une fabrication artisanale à une production semi- industrielle de certains produits alternatifs plus accessibles aux producteurs.et accentuer le contrôle des produits et matériels de traitement phytosanitaires dans l'importation et la commercialisation.

Quant aux médicaments vétérinaires le Niger dispose de capacités de production de vaccins contre certaines épizooties. La promotion de la fabrication sur place des produits génériques (prioritairement les antiparasitaires internes) doit être envisagée dans le cadre de cette stratégie.

Pour la production d'aliments bétail et d'intrants zootechniques, il existe environ une douzaine d'unités de fabrication d'aliments pour bétail avec une capacité potentielle d'environ 50.000 tonnes/an. Cependant, quelques-unes sont à l'arrêt et la plupart tournent en dessous de leur capacité optimale.

Sachant que la production de graines de coton est étroitement liée à celle du coton fibre et la production du tourteau d'arachide à celle de l'arachide coque, des efforts sont à entre prendre par les pouvoirs publics dans la relance de ces cultures.

Dans le cadre de la convention GEO COTON le Niger compte relancer la filière cotonnière pour une phase de 8 ans avec une production de 8 778 tonnes de fibres de coton et de 11 180 tonnes de graines de coton à fin d'améliorer les disponibilités en aliments bétails.

Dans le domaine de la production et de la distribution des équipements et matériels agricoles les efforts à entreprendre dans le cadre de la SIAD pourraient être réparties comme suit :

- *Réhabilitation de l'Atelier AFMA/CAAR et de l'Unité de montage de Maradi et autres ateliers de fabrication.* L'atelier AFMA/CAAR assurera le montage des tracteurs et des motoculteurs livrés en pièces détachées ; il assurera également la formation d'un noyau de techniciens de niveau moyen.

Dans un souci de décentralisation, l'unité de montage de Maradi doit être formalisée.et renforcer les petites unités artisanales Centre d'entretien et de réparation des matériels agricoles

- *Ateliers UCOMA, ACREMA, CDARMA :* Ils seront équipés afin d'assurer l'entretien/réparation des tracteurs livrés dans les régions, tout en continuant à diversifier leurs prestations. Afin d'assurer une meilleure couverture du pays, et promouvoir la traction animale dans des régions où elle n'est pas suffisamment développe, la création de deux autres ateliers pourrait être envisagée à Diffa et Agadez. Ils doivent en plus avoir un rôle de formation des artisans privés et des forgerons.

<u>RA1.2</u> : Un cadre concurrentiel d'importation régulière d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est créé.

L'Etat intervient sur le marché des engrais à travers la CAIMA. Les prix pratiqués sont uniformes surtout le pays grâce à un système de péréquation et de subvention. La qualité et le prix de l'engrais fourni par la CAIMA sont bien appréciés par les producteurs qui déplorent cependant une livraison souvent tardive.

L'Etat, les collectivités et certains partenaires interviennent également pour fournir des semences aux producteurs des zones touchées par les aléas climatiques ou ayant subi les attaques des ennemis des cultures. Ils procèdent également à la prise en charge des produits phytosanitaires destinés aux interventions contre les ennemis des cultures vivrières et les ravageurs migrants.

En plus, l'Etat affiche un regain d'intérêt pour le secteur rural ce qui s'est traduit par la hausse progressive des subventions au secteur, la définition d'une nouvelle politique de crédit à travers la création de la Banque Agricole (BAGRI) et aussi l'émergence des institutions de micro finances (IMF).

Le nombre des opérateurs privés spécialisés dans le secteur des intrants et exerçant régulièrement est limité. Ainsi, beaucoup de détenteurs d'agréments pour la distribution des produits phytosanitaires ou d'autorisations d'ouvertures de pharmacies et de dépôts de produits vétérinaires ne sont actifs que de manière opportuniste, pour répondre à des appels d'offres de l'Etat ou des projets. Le secteur a donc besoin d'être assaini afin d'encourager la professionnalisation et la spécialisation des opérateurs privés et faire place aux acteurs associatifs.

Il existe aussi plusieurs organisations faîtières (unions, fédérations…), mais la plupart d'entre elles n'ont pas une capacité suffisante et ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour leur permettre d'avoir un impact significatif dans la filière des intrants.

Face à cette situation, les réseaux d'importation et de distribution des engrais restent toujours dominés par la CAIMA, qui constitue un moyen d'intervention de l'Etat sur le prix grâce à un système de péréquation et de subvention.

La principale contrainte à l'importation est le manque de liquidités et de fonds de garantie pour couvrir les importations à travers es crédits documentaires. A cette contrainte s'ajoutent l'éloignement des ports, l'insuffisance de contrôle de qualité, l'insuffisance d'achats groupés qui ne permet pas de bénéficier d'économies d'échelle. Parmi les contraintes liées à la distribution on peut citer le manque de liquidité des paysans et des commerçants intermédiaires et l'insuffisance du crédit agricole.

Dans le cadre de la SIAD, il s'agit de prendre dorénavant des dispositions pour rester dans le cadre de la libéralisation du système économique national, éviter les positions dominantes, encourager les initiatives privées.

Ilestdoncimportantquelesconditionsd'unelibreconcurrencesurlemarchénationaldesintrants soient créées :

- Dans le domaine des semences, les procédures d'acquisition par l'Etat et les projets doivent tenir compte de la production locale et décentralisée réalisée par de nombreux producteurs, en coopératives ou non et souvent encadrés par les services de l'agriculture.
- Concernant en particulier l'approvisionnement et la distribution des engrais, les autorités politiques, tout comme les acteurs privés et associatifs reconnaissent les limites du mode actuel d'intervention de l'Etat à travers la CAIMA. Plusieurs options peuvent être envisagées, en vue d'améliorer les conditions de son intervention. En raison du caractère stratégique des engrais (principal intrant commercialisé par la CAIMA) et de l'absence d'un secteur privé fort, une approche prudente et progressive devrait être privilégiée :

  - Dans une première phase dont la durée sera déterminée par les autorités compétentes, la CAIMA resterait un instrument de l'Etat avec un rôle d'approvisionnement et de stabilisation des prix, l'Etat s'engageant à sécuriser une disponibilité de 20.000 tonnes minimum (achats sur fonds propres, etc) afin de faire face à d'éventuelles ruptures de stocks ou une flambée spéculative des prix. Au cours de cette première phase, la gestion de la filière engrais sera organisée dans le cadre d'un partenariat interprofessionnel qui devra permettre l'implication de tous les acteurs qui y interviennent, c'est-à-dire l'Etat, la profession agricole, le secteur privé des importateurs, distributeurs et transporteurs, le secteur financier, les ONG et projets, les bailleurs de fonds. Le rôle de chacun sera défini dans cette organisation et cogestion. Les mécanismes

de concertation, de coordination et de prise de décision devront être précisés dans le cadre de comités paritaires à instituer à différents niveaux (national, régional et départemental).

- Dans une seconde phase, ce montage peut évoluer avec un désengagement progressif de l'Etat et une plus forte responsabilisation des OP et du secteur privé et une évolution du statut de la CAIMA vers celui d'une société d'économie mixte.

Au cours de ces deux phases de restructuration de la CAIMA, un niveau adéquat de subvention sera appliqué pour encourager l'utilisation des engrais et relever le niveau de consommation national, conformément à la déclaration du Sommet d'Abuja sur les engrais (Juin 2006).

Tout en renforçant les circuits d'importation des intrants, il faudra mettre à la disposition des producteurs des circuits de distribution de proximité qui répondent à des demandes groupées ou diffuses. Depuis un certain nombre d'années, les Fédérations de producteurs, appuyés par les partenaires techniques et financiers (dont la FAO), ont mis en place des Boutiques d'intrants permettant à de nombreux petits producteurs aux moyens limités d'accéder aux intrants et à des services de proximité.

Un réseau s'en est développé et compte aujourd'hui près de 750 BI (IARBIC 2012) fonctionnelles réparties sur les 8 régions du pays. Le concept de boutiques d'intrants est maintenant largement adopté et relayé par de nombreuses fédérations de producteurs. Le terme de « boutique d'intrants » a été délibérément choisi afin d'expliciter la différence radicale qui existe avec le concept de « banques d'intrants » :

Dans les BI, les intrants sont vendus au comptant ; à l'inverse, des banques d'intrants pratiquent très souvent la vente à crédit, ce qui s'est toujours traduit par une érosion rapide et définitive du fonds de roulement.

Par ailleurs, les banques d'intrants sont spécialisées dans la vente d'une gamme très limitée d'intrants (un à deux intrants) tandis que les BI actuelles proposent une gamme plus diversifiée de services de proximité à prix compétitifs tels que :

- la vente d'intrants agricoles (engrais, semences, pesticides, produits vétérinaires et zootechniques) ;
- la location de matériel agricole (appareils de traitement phytosanitaire, houes, brouettes, charrettes, motopompes, etc) ;
- lestraitementsphytosanitairesenrapportavecdesbrigadiersformésetagréésparles services techniques ;
- la multiplication et la vente de semences améliorées ;
- lavaccinationdelavolaille:enrapportaveclesagentsdesservicesdel'élevage
- la vulgarisation agricole et la promotion de certains produits, sous forme de démonstrations, et de Champs École Paysans (CEP)en relation avec la recherche ;

- l'évaluation des besoins en début de campagne et le groupage des commandes d'intrants(économies d'échelle).

Les Boutiques d'Intrants sont donc des entreprises à caractère économique permettant d'offrir des services de proximité. Elles sont appelées à jouer un rôle primordial dans le cadre de la mise en œuvre de la SIAD si leur couverture est améliorée et renforcée surtout en zone d'élevage où la couverture est insuffisante.

En première estimation, 5.000 BI supplémentaires sont nécessaires et à terme, environ 12.000 soit une BI par village réparties dans le pays

<u>RA1.3</u> : L'accès régulier aux services financiers pour tous les acteurs des filières des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est assuré.

Il s'agit de faire face au manque ou à l'insuffisance des ressources financières pour les activités de production, d'importation, de commercialisation et de distribution des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires.

Les activités d'importation et de distribution des intrants sont actuellement réalisées par plusieurs catégories d'opérateurs :

- l'Etat : notamment à travers ses structures (CAIMA, LABOCEL) ;
- le secteur formel : composé de quelques petites entreprises spécialisées dans les intrants agricoles ou vétérinaires ;
- le secteur informel : dominées par des commerçants généralement analphabètes et utilisant peu ou pas les services bancaires ;
- le secteur associatif : fédérations, unions de producteurs, boutiques d'intrants présentes surtout dans la distribution.

Les besoins de financement ainsi que les modalités d'intervention seront évidemment différents selon les acteurs. Dans tous les cas, la volonté politique de l'Etat sera déterminante pour :

- limiter son intervention directe et favoriser les activités du secteur privé et associatif ;
- privilégier les opérateurs du secteur formel ou associatif dans ses transactions ;
- négocier des lignes de crédits et des garanties bancaires auprès de ses partenaires techniques et financiers ;
- opérationnaliser les fonds de garantie, de bonification de taux d'intérêt et de calamite ;
- mettre en place le Fonds d'Investissement pour La Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) ;
- créer et opérationnaliser le Fonds d'Appui au Secteur Semencier (FASS) ;
- encourager les institutions bancaires à accorder plus de facilites aux opérateurs (crédits documentaires, découverts..) dans le respect des règles prudentielles;

- encourager le secteur informel à se formaliser : formation, information, mesures de défiscalisation et/ou détaxation.

Pour les ruraux, les besoins financiers de leurs activités sont importants et variés ; or, depuis le début des années90, le monde rural s'est trouvé pratiquement privé de système bancaire forme là la suite de l'échec et des faillites successives des systèmes centralisés de crédit agricole, qui n'ont pas été relayés par les banques privées. L'appui au développement de systèmes financiers décentralisés devra permettre de répondre à ces besoins, de faciliter la mobilisation de l'épargne rurale et de rétablir la confiance avec les utilisateurs. Le renforcement du tissu économique en milieu rural nécessite également d'inciter les banques commerciales à développer leur offre de services en direction des entrepreneurs ruraux.

Dans le cadre de la SIAD, il s'agit d'une part d'encourager la BAGRI, les banques commerciales et les institutions de micro-finance à participer au financement des activités de production et d'autre part institutionnaliser la technique de warrantage comme forme de crédit en vue d'éviter le bradage des productions au moment des récoltes et permettre au producteur même le plus pauvre de participer au financement des intrants pour la campagne suivante.

2.1.1.2.2. Objectif spécifique N°2

Un résultat est attendu à travers cet objectif spécifique :

RA2.1 : La réglementation en matière de production, d'importation, de commercialisation et d'utilisation des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est élaborée/révisée et diffusée

Il est important que l'Etat puisse légiférer sur l'importation, l'exportation et la distribution de tous les intrants, comme cela a déjà commencé en ce qui concerne les pesticides, engrais et semences. Il s'agit donc de procéder à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires et à mettre en place des mécanismes de contrôle appropriés. En fonction de la réglementation adoptée et des institutions concernées, les mécanismes de contrôles doivent être mis en application.

Il est important d'établir clairement des normes appropriées pour la filière des intrants. Cependant, dans un but pédagogique et de création d'un environnement technique et économique favorable, il est judicieux de procéder avec des méthodes participatives et incitatives autant qu'avec des méthodes réglementaires et de sanction. Il est bon que, d'une part, un code de bonne conduite accompagné d'actions de formation soit diffusé afin de professionnaliser les acteurs, en particulier sur les aspects de reconnaissance de la qualité des produits. Les expériences menées concernant la qualité des engrais devront être poursuivies et étendues à tous les intrants (produits phytosanitaires, produits vétérinaires, intrants zootechniques, matériels et équipements agricoles, semences). Elle doit également être élargie au respect des normes. Dans ce sens, les mesures suivantes devront être prises assez rapidement :

Les boutiques d'intrants et magasins communaux qui livrent des engrais, des pesticides, des produits vétérinaires, doivent être agréées par les services compétents de

l'agriculture ou de l'élevage avec l'objectif de leur apporter un appui-conseil plutôt que d'exercer un contrôle restrictif.

Pour le contrôle de la qualité des intrants, il existe au niveau des frontières et de l'aéroport de Niamey, les 19 contrôleurs phytosanitaires qui exercent un contrôle sur les importations et le transit des produits phytosanitaires pour juger de leur conformité avec la Réglementation en vigueur au Niger et la Réglementation commune aux Etats du CILSS. Cependant, pour les engrais et les autres intrants, aucun contrôle de qualité n'est effectué.

Les responsables des postes de contrôle phytosanitaire doivent être renforcés, formés, et équipés pour un contrôle préliminaire des intrants et au prélèvement des échantillons qui doivent être envoyés dans un laboratoire agréé (INRAN, LANSPEX, DLV, ICRISAT, DGA, DRA…). Cette procédure permettrait de réduire les importations de produits de mauvaise qualité.

Comme mentionné plus haut, ce genre de contrôle devrait aller de pair avec l'émergence d'importateurs reconnus pour leur professionnalisme par des labels et des codes de bonne conduite. Cette mesure sera complétée par la création de nouveaux postes de contrôle phytosanitaire (PCP) au niveau des frontières. L'ensemble des Postes de Contrôle Phytosanitaire (PCP) doivent être transformés en Poste de Contrôle Polyvalent (PCP) pour le contrôle de tous les intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires.

2.1.1.2.3. Objectif spécifique N°3 :

Il est important que l'Etat et ses partenaires techniques et financiers apportent un appui conséquent aux efforts d'organisation, de structuration et de formation des OP qui doivent garder leur autonomie en vue de la défense des intérêts des producteurs.

Trois résultats attendus ont été identifiés au niveau de cet objectif spécifique.

RA3.1: La participation de tous les acteurs (niveaux central, régional, départemental, communal) et la coordination institutionnelle sont renforcées

Pour participer aux grandes décisions et surtout aux cadres de concertations, il est capital que les OP s'organisent depuis le niveau local jusqu'au niveau national à travers des faîtières (Unions, fédérations, confédérations…). Cette structuration interne des OP sera renforcée et complétée par la mise en place de comités paritaires à tous les niveaux.

Parmi les facteurs importants concourant à la faible performance du secteur rural, on a noté une faible implication des populations rurales dans les mécanismes de prise de décisions et leur mise en œuvre. Les populations rurales, peu instruites et peu formées, ont un faible accès à l'information et d'assez faibles capacités d'organisation pour la gestion de ce secteur. Le renforcement des organisations de producteurs doit permettre d'accroître les capacités des acteurs ruraux de diagnostic, de formulation de proposition, de négociation et de mise en œuvre des actions. Dans le domaine de la production, de la commercialisation et de l'utilisation des intrants, il s'agira d'identifier et d'aider à la

consolidation de structures de base, porteuses de projets et non de susciter la création d'organisations opportunistes à la recherche de financements.

Par ailleurs, le regroupement de plusieurs structures de base pour créer une organisation faîtière est autorisé par l'ordonnance N° 96-067 du 9 novembre 1996 portant Régime des Coopératives Rurales qui stipule « Les coopératives, ayant un même objet social ou des objets similaires, sont libres de se constituer en unions, fédérations, confédérations ou toutes autres formes de regroupement au sein de tout cadre national retenu par elles comme pertinent » (article 14).

Il existe en effet actuellement plusieurs organisations faîtières (unions, fédérations, collectifs, ...), mais la plupart d'entre elles n'ont pas une capacité financière suffisante pour être sujet de crédit ou pour disposer de fonds de roulement propres suffisamment conséquents. C'est pourquoi il faut continuer à les accompagner et étendre l'expérience à de nouvelles fédérations et unions en cherchant à les consolider progressivement et à les doter prudemment de fonds de roulement.

Dans le cadre de la SIAD, l'accent sera mis sur le développement des capacités organisationnelles des producteurs et du secteur privé à une échelle significative dans les domaines clés comme l'approvisionnement et la commercialisation ; le crédit leur permet de mieux se placer par rapport au marché et avec le pouvoir économique acquis, ils pourront mieux se positionner « professionnellement » par rapport à l'Etat qui doit jouer son rôle régalien.

Pour la coordination institutionnelle entre tous les acteurs (central, régional, départemental et local), la SIAD peut s'appuyer sur les cadres de concertation et de dialogue créés dans le cadre de la mise en œuvre de l'I3N dont le processus est en cours.

RA3.2 : La mise au point des technologies performantes et adaptées et leur utilisation/adoption par les producteurs sont développées

Tout en poursuivant la structuration des OP, il faut aussi mettre en place un système de formation et d'appui/conseil à tous les niveaux. C'est tout un ensemble de techniques de vulgarisation et d'innovations technologiques, souvent complémentaires, qui doit être mis en œuvre, en vue d'aider les producteurs à améliorer et à conserver la fertilité des sols, la qualité et la performance des semences et augmenter la productivité agricole et animale de manière durable et sans risque.

L'accent doit être mis sur certaines méthodes nouvelles et complémentaires laissant plus d'initiative aux producteurs. C'est le cas des champs-écoles paysans qui ont montré leur efficacité dans de nombreux domaines.

Les démonstrations en milieu paysan, dont la technique est bien maîtrisée par les services de recherche et de vulgarisation, devraient être poursuivies chaque fois que de besoin. Ces démonstrations ont le mérite d'être bon marché et d'obtenir des résultats validés à grande échelle mais induisent un taux d'adoption relativement limitée. En plus de ces démonstrations, des méthodes nouvelles, laissant plus d'initiative aux producteurs, doivent être introduites. Le rôle des démonstrations est reconnu mais limité

à certains aspects tandis que certaines méthodes nouvelles et complémentaires laissant plus d'initiative aux producteurs, doivent être introduites. C'est le cas des champs-écoles paysans qui ont montré leur efficacité dans de nombreux domaines.

Les centres de services de proximité aux agriculteurs devront permettre la conjonction, au même endroit, de plusieurs services tels que : la BI, la radio rurale, l'IMF et la formation/vulgarisation. Ils seront gérés en particulier, mais pas exclusivement par les organisations paysannes qui, pour cela, doivent recevoir un appui important et coordonné. Ces services doivent être mis en place en tenant compte des structures existantes actuellement mais aussi de celles qui devraient se mettre en place plus ou moins rapidement dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration des services publics.

Au-delà des activités de vulgarisation, l'activité de recherche devra être développée et replacée dans un contexte plus global qui inclue des thèmes sur l'utilisation de la matière organique, la CES/DRS, l'agroforesterie, l'association agriculture élevage, etc. Ces activités de recherche développement doivent associer aussi bien les centres nationaux, que les centres régionaux et internationaux de recherche et doivent intéresser les professionnels des circuits de distribution qui peuvent contribuer à la diffusion des résultats obtenus.

RA 3.3 : Les systèmes d'information sur les intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires sont renforcés

Les différents acteurs de la filière des intrants sont concernés par le développement des moyens de communication de proximité. Ils ont besoin d'information pour la prise de décision : information technique (en particulier sur l'utilisation raisonnée et rationnelle des intrants), économique (entre autres sur la disponibilité des intrants à proximité, leur qualité, leur prix, etc.), organisationnelle (situation de l'approvisionnement fourni par leurs organisations en particulier), financière (disponibilité de crédit, taux d'intérêts, etc.).

La mise en œuvre de la SIAD doit permettre la collecte, le traitement et la diffusion de l'information sur les intrants. Cette tâche pourrait être assurés par un observatoire et à terme, confiés aux Chambres d'Agriculture. Le montage de cet observatoire et de toute l'infrastructure de communication qui doit être mise en place devra mobiliser les contributions de tous les acteurs dans un large partenariat interprofessionnel.

Il est important, pour faire parvenir cet ensemble d'informations aux différents acteurs concernés, de développer des moyens de communication de proximité. Les radios rurales permettent de diffuser les données relatives à leur entourage immédiat (marchés locaux ou régionaux) mais aussi à leur environnement économique plus large (marchés nationaux et internationaux). D'autres moyens de communication peuvent être utilisés pour transmettre les informations aux producteurs : SMS, Internet, BLU, Plaquettes, Posters…

Description sommaire		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de Verification	Suppositions importantes
Objectif Général : *Contribuer à l'intensification des productions agrosylvopastorales, en favorisant l'accès et l'utilisation par les producteurs d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires de qualité et à un coût compétitif.*		- Taux d'utilisation des intrants agricoles par rapport aux besoins -% des superficies fertilisées -Part du Budget consacré à l'approvisionnement en intrants	Rapport services techniques et résultats d'enquêtes	-Ressources financières et humaines disponibles et suffisantes -Contribution des Opérateurs de filières
ObjectifSpécifique1 : Assurer un accès régulier des producteurs à des intrants de qualité et à un coût compétitif				
RA 1.1: Une production nationale compétitive d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est promue	**A.1.1.1** Création d'unité semi industrielle de traitement du PNT **A.1.1.2** Création d'une usine de fabrication d'engrais concentré **A.1.1.3** Création d'une unité de fabrication de fertilisants biologiques BIOPOST **A 1.1.4** Construction d'une unité de fabrication de médicaments zoo vétérinaires génériques **A1.1.5**Développementdescapacitésdeproductiondesvaccinsaviairesau niveau de la Direction des Laboratoires Vétérinaires(DLV) **A1.1.**6Relance des activités des Unités d'Aliments Bétail (UAB) **A1.1.7** Augmentation de la production des unités privées d'UAB **A1.1.8** Construction d'une unité de fabrication de produits de traitement phytosanitaire alternatif **A1.1.9** Construction d'une usine de montage de tracteurs agricoles **A1.1.10** Approvisionnement régulier en pièces détachées **A1.1.11** Formationdetechnicienscompétentsetfournituredeservicesaprès-vente **A 1.1.12** Augmentation des capacités de production et de stockage de semences de base et de semences de qualités de niveau R1 et R2 **A1.1.13** Identification et formation des multiplicateurs privés de semences et au niveau des OP de base **A1.1.14** Renfoncement des capacités des producteurs sur l'utilisation des intrants de qualités et les principes d'établissement des contrats de commandes d'intrants	- Volume d'engrais produits -Pourcentage de la production nationale par rapport à la consommation s - Volume de semences produites -Volume de médicaments vétérinaires génériques produits - Quantité de vaccins aviaires produits - Volume d'aliment bétail et d'intrants zootechniques produits -Volume de produits de traitement phytosanitaire alternatif produits -Nbre de tracteurs agricoles importés et montés -Nbre de tracteurs agricoles diffusés et utilisés par région -Nbre de motoculteurs importés et montés -Nbre de motoculteurs diffusés et utilisés par région - Nbre de techniciens formés par région -Nbre de producteurs formés sur l'utilisation des intrants de qualités et les principes d'établissement des contrats de commandes d'intrants	Rapports d'activités MAG, MEL et démembrements Rapports d'activités MAG, MEL et démembrements	-Des opérateurs privés investissent dans le secteur -Des laboratoires pharmaceutiques privés investissent dans le secteur - L'Etat apporte des financements complémentaires -Les infrastructures publiques sont restructurées; -Un allégement des taxes d'importation de matières premières est accordé -Les promoteurs privés bénéficient des dispositions du code des investissements.

RA1.2 : Un cadre concurrentiel d'importation régulière d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est créé	**A1.2.1** Appui à la mise en place de nouvelles BI **A1.2.2** Mise en réseaux des BI agricoles, zootechniques et vétérinaires **A1.2.3**Promotiondescommandesgroupéesdesintrants **A1.2.4** Appui à la création des centres de services gérés par les OP **A 1.2.5** Elaboration et mise en place d'un mécanisme d'appui aux distributeurs privés agricoles, zootechniques et vétérinaires **A.1.2.6** Rehaussement subvention CAIMA	-Nbre d'importateurs publics, privés et associatifs opérationnels - Nbre de BI créées -Volume d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires vendus par les BI - Nbre de centres de services créés par région -% des producteurs utilisant des intrants agricoles -% des producteurs utilisant des intrants zootechniques - % des producteurs utilisant des intrants vétérinaires -Volume de commandes groupées -Montant annuel subvention CAIMA	Rapports d'activités des OP Rapports d'activités des chambres d'agriculture Rapports d'activités du MAG Rapports d'activités du MEL	Les partenaires techniques et financiers investissent dans le secteur Des opérateurs privés investissent dans le secteur L'Etat apporte des financements complémentaires Le statut de la DLV est révisé
RA 1.3 : L'accès régulier aux services financiers pour tous les acteurs des filières des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est assuré	**A.1.3.1.** Mise en place du FISAN **A.1.3.2,** Création et mise en place du FASS **A.1.3.3.** Opérationnalisation d'un fonds de garantie, de calamites et de bonification de taux d'intérêt **A.1.3.4.** Adoption de la loi d'orientation et programmation agricole **A.13.5** Mise en place des centrales communales d'approvisionnement en intrants agricoles et centrales communales d'approvisionnement en aliments bétail **A.13.6** Renforcement des fonds de roulement des BI et banque aliment bétail (BAB) **A.13.7.** Mise en place de fonds tampons au niveau des Fédérations et des Unions **A.13.8** Mise en place de garanties bancaires pour les crédits documentaires **A.13.9** Mise en place de lignes de crédit au niveau des IMF **A.13.10** Mise en œuvre de mécanismes facilitant l'accès au crédit pour l'acquisition des intrants par les OP et les multiplicateurs **A.13.11**Information/formation des producteurs sur le warrantage **A.13.12** renforcement de capacité des gérants et dirigeants des BI **A.13.13** Information/formation des gérants et dirigeants des IMF sur le warrantage **A.13.14** Construction de magasins de stockage pour le warrantage	-Types et niveau de fonds mise en place -Volume de l'appui financier accordé aux distributeurs privés -Nbre de distributeurs privés ayant bénéficié d'un appui financier - Chiffre d'affaire des BI et BAB -Nbre d'importateurs d'intrants bénéficiant de facilités bancaires par région -Nbre de distributeurs prives ayant bénéficié de crédit -Nbre de OP pratiquant le warrantage par région -Nbre de producteurs pratiquant le warrantage par région -Montant des financements pour le warrantage par région - Nbre de lignes de crédit - Montants des lignes de crédit -Nbre de formations organisées sur le warrantage -Nbre de personnes formée sen warrantage Nombre des centrales communales créées.	Fiches de stocks Fiches d'inventaire Grand livres et livres journal Cahier unique de gestion des BI et BAb Rapports des OP Rapports des IMF Rapports BCEAO Rapport BAGRI Rapports Banques commerciales	Existence d'un système bancaire dynamique Mise en œuvre de la stratégie de la micro finance Contribution financière des Partenaires techniques et financiers Participation des OP et des distributeurs privés au financement Des laboratoires pharmaceutiques privés investissent dans le secteur L'Etat apporte des financements complémentaires

Objectif Spécifique 2 : Créer un cadre juridique réglementaire en vue d'assurer les fonctions de contrôle et de suivi de la production, de la commercialisation et de l'utilisation des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires				
RA2.1 : La Réglementation en matière de production, d'importation, de commercialisation et d'utilisation des intrants agricoles, zootechniques Et vétérinaires est élaborée/révisée et diffusée	**A2.1.1**Facilitation d'agrément aux importateurs d'intrants **A2.1.2**Réalisationd'une étude sur la restructuration de la DLV **A2.1.3**Diffusion de la réglementation sur les semences **A2.1.4**diffusion de la réglementation sur les engrais **A2.1.5**diffusiondelaréglementationsurles produits phytosanitaires **A2.1.6** diffusions de la réglementation sur médicaments vétérinaires **A2.1.7** diffusion de la réglementation sur les intrants zootechniques **A2.1.8**Elaborationourévisionetdiffusiondelaréglementationsurle Matériel agricole **A2.1.9** création et équipement de postes de contrôle polyvalents pour le contrôle de tous les produits agricoles et zootechnique	- Nbre de séances de diffusion textes réglementaires sur les semences - Nbre séances de diffusion de textes réglementaires sur les engrais - Nbre séances de diffusion de textes réglementaires sur les produits phytosanitaires -Nbre séances de diffusion de textes réglementaires sur les médicaments vétérinaires -Nbre séances de diffusion de textes réglementaires sur intrants zootechniques -Nbre de textes réglementaires sur le matériel agricole élaborés ou révisés et diffusés -Nbre d'agréments octroyés - Nbre de postes créés et équipés	Rapports d'activités du MAG Rapports d'activités du MEL Rapports d'activités des OP	

Objectif spécifique 3 : Renforcer les capacités de tous les acteurs				
RA 3.2 : La mise au point des technologies performantes et adaptées et leur utilisation/adoption par les producteurs sont développées	**A3.1.1** Promotion des technologies de la recherche en matière de semences, engrais, produits phytosanitaires, zootechniques et vétérinaires **A 3.1.2**Promotion des Champs Ecoles Paysans(CEP) **A 3.1.2** Conduite de tests et de démonstrations	-Nbre de technologies mises au point -Nbre de producteurs utilisant les nouvelles technologies -Nombre de CEP installés et fonctionnels -Nbre de tests et démonstrations par technologies	Rapports MDA Rapports MRA Rapports INRAN Rapports ICRISAT	Participation des institutions de recherche Participation des services techniques Participation des OP
RA 3.1 : La participation de tous les acteurs (niveaux central, régional, départemental, communal)et la coordination institutionnelle sont renforcées	**A 3.2.1** Information/Formation des acteurs et de leurs organisations en vie associative **A 3.2.2** Identification des OP et autres acteurs actifs dans les filières des intrants **A 3.2.3**Appuiauxcadres de concertation des acteurs **A3.2.4** **A3.2.5 Renforcement des capacités des structures étatiques**	- Nbre d'acteurs formés en vie associative - Nbre d'organisations faîtières opérationnelles et autres acteurs par région Nombre d'agents formés à tous les niveaux	Rapports des OP Rapports des Chambres d'Agriculture Rapports ministères techniques (MAG, MEL), …	La liberté d'association est garantie

RA3.3: Les systèmes d'information sur les intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires sont renforcés	**A3.3.1**Créationd'un Observatoire sur les intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires **A 3.3.2**Appui au renforcement du réseau de radios rurales **A 3.3.3R**enforcement de radios rurales **A3.3.4** Formation des opérateurs et des membres des comités de gestion des radios rurales **A3.3.5** Développement d'autres canaux de communication (SMS, Internet, BLU, Bulletins, Plaquettes, Posters…)	-Texte de création de l'observatoire sur les intrants -Nbre de radios rurales créées/renforcées et opérationnelles par région - Nbre d'opérateurs radio formés -Nbre de membres de comités de gestion de RR formés -Nbre et types de canaux de communication développés -Nbre de plaquettes distribuées	Rapports des Chambres d'Agriculture Rapports ministères techniques (MAG, MEL), … Rapports des Radios rurales Rapports des PTF	La liberté d'association est garantie La liberté d'expression est garantie

Troisième Partie : MISE EN ŒUVRE DE LA SIAD

3.1. CADRE DE MISE EN ŒUVRE

3.1.1. CADRE INSTITUTIONNEL

La stratégie Décentralisée et Partenariale d'approvisionnement en intrants pour une Agriculture Durable (SIAD) relèvera du cadre institutionnel général de mise en œuvre de l'I3N, en particulier les instances de pilotage des programmes stratégiques 1 et 2 dans lesquels elle s'intègre. Selon ce dispositif la maîtrise d'ouvrage du programme relève du Ministère de l'agriculture.

Il est ainsi proposé que sous la supervision du Directeur Générale de l'Agriculture, la Direction de la vulgarisation et du transfert des technologies assure le pilotage technique de la SIAD.

Pour la coordination institutionnelle entre tous les acteurs (central, régional, départemental et local), la SIAD s'appuiera sur les cadres de concertation et de dialogue entre les acteurs dans la mise en œuvre de l'I3N dont le processus est en cours.

3.1.2. MECANISMES DE SUIVIE VALUATION

L'objectif poursuivi par le suivi et évaluation de la SIAD sera de fournir des informations pertinentes, en temps utile et fiables sur les différents indicateurs décrits dans le cadre logique (IOV).

Le dispositif de suivi reposera sur les structures des OP, les services déconcentrés et centraux, les fournisseurs et les autres partenaires (IMF, Recherche, PTF…). La mise en œuvre sera précédée d'une étude d'impact environnemental et social et d'une situation de référence.

Le S/E se fera à travers :

- Les missions de suivi périodique ;
- Les missions conjointes Etat/Bailleurs de Fonds ;
- Les enquêtes et études ;
- Les réunions du comité de pilotage ;
- les évaluations a mi-parcours ;
- L'évaluation finale.

3.1.3. MECANISMES DE FINANCEMENT

Le financement de la SIAD fera appel :

- à la contribution de l'Etat : mise en place des fonds filières, allégements fiscaux et exonération de taxes ;
- aux opérateurs privés : remises sur commandes, crédit fournisseur ;
- aux OP: contributions financières et/ou matérielles ou physiques pour la construction d'infrastructures, l'auto- évaluation…;

- aux partenaires techniques et financiers : financement de la mise en œuvre de la SIAD.

Les partenaires techniques et financiers qui soutiennent la mise en œuvre du PDES et de l'Initiative 3N seront sollicités. Le gouvernement mènera une offensive diplomatique en vue de la concrétisation des manifestations d'intérêt en registrées au cours de la phase d'élaboration de la SIAD et pour diversifier les sources de financement. Les modalités de gestion des financements seront conformes aux procédures de chaque bailleur de fonds.

3.2. ROLES DES ACTEURS

Les organisations des producteurs, les partenaires au développement, (ONG et projets), les services techniques de l'Etat, des collectivités territoriales, de la BAGRI, les privés, des institutions de micro-finance et des banques commerciale) sont les intervenants et partenaires de la SIAD. Le succès de la SIAD est donc lié à la volonté des différents acteurs d'asseoir un cadre de concertation dynamique. Le succès de la SIAD dépend aussi d'une vision claire des autorités concernant le rôle et la place de chacun des acteurs.

Ainsi, la mise en œuvre de la SIAD reposera- telle sur : i) le dynamisme et la volonté des Unions / Fédérations / Groupements de producteurs, des commerçants, et des autres acteurs des filières et leur capacité à partager leurs visions et leurs intérêts ; ii) la capacité des institutions publiques et privées d'encadrement à mobiliser les acteurs à la base; iii) la concertation large et démocratique de tous les acteurs.

3.3. CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

Années	**2014**				**2015**				**2016**				**2017**				**2018**				**2019**				**2020**			
Trimestres	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Finalisation du document SIAD																												
Approbation par le Gouvernement																												
Plaidoyers auprès des Partenaires techniques et financiers																												
Mise en place de la cellule technique de gestion																												
Elaboration et mise en place d'un système de suivi-évaluation																												
Mise en oeuvre de la SIAD																												

3.4. ROLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS

Tableau1–Rôles des acteurs de la SIAD

RESULTATS	ACTIONS	ACTEURS RESPONSABLES	ACTEURS ASSOCIES
Objectif Spécifique 1:Assurer un accès régulier des producteurs à des intrants de qualité et à un coût compétitif			
RA1.1 : Une production nationale compétitive d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est promue	**A.1.1.1**Création d'unité semi industrielle de traitement du PNT	MAG	Ministère Industrie, Commerce, Environnement, Enseignement Supérieur, Intérieur
	A.1.1.2 Création d'une usine de fabrication d'engrais concentré	MAG	Ministère Industrie, Commerce, Environnement, Enseignement Supérieur, Intérieur
	A.1.1.3 Création d'une unité de fabrication de fertilisants biologiques BIOPOST	MAG	Ministère Industrie, Commerce, Environnement, Enseignement Supérieur, Intérieur
	A 1.1.4 Construction d'une unité de fabrication de médicaments zoo vétérinaires génériques	MEL	Ministères Agriculture, Santé, Commerce, Environnement, Enseignement Supérieur
	A1.1.5Développementdescapacitésdeproductiondesvaccinsaviairesauniveaudela Directiondes Laboratoires Vétérinaires (DLV)	MEL	Ministères Agriculture, Santé, Commerce, Environnement, Enseignement Supérieur t Enseignement Supérieur
	A 1.1.6Relancedes activités des Unités d'Aliments Bétail (UAB)	MEL	Ministères Agriculture, Santé, Commerce, Environnement, Enseignement Supérieur, Intérieur
	A 1.1.7 Augmentation de la production des unités privées d'UAB	MEL	Ministères Commerce, Agriculture, Environnement, Enseignement Supérieur,
	A 1.1.8 Constructiond'uneunitédefabricationdeproduitsdetraitementphytosanitairealternatif	MAG	Ministère Industrie, Commerce, Environnement, Enseignement Supérieur, Intérieur
	A 1.1.9 Construction d'une usine de montage de tracteurs agricoles	MAG	Ministère Industrie, Commerce, Environnement, Enseignement Supérieur, Finance

RESULTATS	ACTIONS	ACTEURS RESPONSABLES	ACTEURS ASSOCIES
	A 1.1.10 Approvisionnementenpiècesdétachées	MAG	Ministère Industrie, Commerce, Environnement, Enseignement Supérieur, Finance
	A 1.1.11 Formation de techniciens compétents et fourniture de services après vente	MAG	Ministère Formation Professionnelle, Enseignement Supérieur, Finance
	A1.1.12 Augmentationdescapacitésdeproductionetdestockagedesemencesdebaseetde semence de qualité de niveau R1, et R2 niveauM1, M2 et M3	MAG	Ministère Enseignement Supérieur, ICRISAT, Privés, OP
	A1.1.13 Identificationetformationdesmultiplicateursprivésdesemencesetauniveaudes OPde base base	MAG	OP, Privés, ONG, Ministère de l'Entreprenariat, Collectivités
	A1.1.14 Formation des producteurs sur l'utilisation des intrants de qualité et les principes d'établissement des contrats de commandes d'intrants	MAG	OP, Privés, ONG, Ministère de l'Entreprenariat, Collectivités
RA1.2 : Un cadre concurrentiel d'importation régulière d'intrants agricoles zootechniques et vétérinaires est créé	**A 1.2.1** Appui à la mise en place de nouvelles BI et BAB	MAG/MEL	OP, Privés, ONG
	A 1.2.2 Mise en réseaux des BI agricoles, zootechniques et vétérinaires	MAG/MEL	OP, Privés, ONG
	A 1.2.3 Promotiondescommandesgroupéesdesintrants	MAG/MEL	OP, Privés
	A 1.2.4 Appui à la création des centres de services gérés par les OP	MAG/MEL	OP, Privés, ONG, Ministère de l'Entreprenariat, Collectivités territoriales
	A 1.2.5 Elaborationetmiseenplaced'unmécanismed'appuiauxdistributeursprivésagricoles zootechniques et vétérinaires	MAG/MEL	Partenaires techniques et financiers, OP, Privés
	A 1.2.6 Rehaussement subvention CAIMA		
RA 1.3: L'accès régulier aux services financiers pour tous les acteurs des filières des intrants agricoles zootechniques et vétérinaires est assuré	A.1.3.1. Mise en place du FISAN	MAG/MEL	Finance, BAGRI et autres Banks, IMF,OP
	A.1.3.2, Création et mise en place du FASS	MAG/MEL	BAGRI et autres Banks, IMF, PTF et ONG,OP
	A.1.3.3. Opérationnalisation d'un fonds de garantie, de calamites et de bonification de taux d'intérêt	MAG/MEL	BAGRI et autres Banks, IMF, PTF et ONG,OP
	A.1.3.4, Adoption de la loi d'orientation et programmation agricole	MAG	AN

RESULTATS	ACTIONS	ACTEURS RESPONSABLES	ACTEURS ASSOCIES
	A.1.3.5 Mise en place des centrales communales d'approvisionnement en intrants agricoles et centrales communales d'approvisionnement en aliments bétail	MAG/MEL	OP, Privés, Collectivités, projets, ONG
	A.1.3.6 Renforcement des fonds de roulement des BI et banque aliment bétail (BAB)	MAG/MEL	Collectivités, BAGRI et autres Banks, IMF, PTF et ONG, OP
	A.1.3.7. Mise en place de fonds tampons au niveau des Fédérations et des Unions	MAG/MEL	BAGRI et autres Banks, IMF, PTF et ONG,
	A.1.3.8 Mise en place de garanties bancaires pour les crédits documentaires	MAG/MEL	BAGRI et autres Banks, IMF, PTF et ONG,
	A.1.3.9 Mise en place de lignes de crédit au niveau des IMF	MAG/MEL	Finance, Projets, PTF, BAGRI
	A.1.3.10 Mise en œuvre de mécanismes facilitant l'accès au crédit pour l'acquisition des intrants par les OP et les multiplicateurs	MAG/MEL	IMF, Privés, Projets
	A.1.3.11 Information/formation des producteurs sur le warrantage	MAG/MEL	ONG, Projets Cadres de concertation des OP
	A.1.3.12 renforcement de capacité des gérants et dirigeants des BI	MAG/MEL	Projets, Privés, ONG
	A.1.3.13 Information/formation des gérants et dirigeants des IMF sur le warrantage	MAG/MEL	ONG, Projets Cadres de concertation des OP
	A1.3.14 Construction des magasins de stockage pour le warrantage	MAG/MEL	Projets, Privés, ONG et Collectivités
ObjectifSpécifique2: Créer un cadre juridique réglementaire en vue d'assurer les fonctions de contrôle et de suivi de la production, de la commercialisation et de l'utilisation des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires			
RA2.1: La réglementation en matière de production, d'importation, de commercialisation et d'utilisation des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est élaborée/ révisée et diffusée	**A 2.1.1** Facilitation d'agrément aux importateurs d'intrants	MAG/MEL	Ministère du commerce et de l'industrie, Finance
	A 2.1.2 Réalisation d'une étude sur la restructuration de la DLV	MEL	ES/RT
	A 2.1.3 Diffusion de la réglementation sur les semences	MAG	Projets, ONG, Privés, OP, Collectivités
	A 2.1.4 Diffusion de la réglementation sur les engrais	MAG	Projets, ONG, Privés, OP, Collectivités

RESULTATS	ACTIONS	ACTEURS RESPONSABLES	ACTEURS ASSOCIES
	A 2.1.5 Diffusion de la réglementation sur les produits phytosanitaires	MAG	Projets, ONG, Privés, OP, Collectivités
	A2.1.6 Diffusion de la réglementation sur médicaments vétérinaires	MEL	Projets, ONG, Privés, OP, Collectivités
	A 2.1.7 Diffusion de la réglementation sur les intrants zootechniques	MAG	Projets, ONG, Privés, OP, Collectivités
	A 2.1.8 Elaboration ou révision et diffusion de la réglementation sur le Matériel agricole		
	A 2.1.9 Création et équipement de postes de contrôle polyvalents pour le contrôle de tous les produits agricoles et zootechnique		
Objectif spécifique3: Renforcer les capacités de tous les acteurs			
RA3.2: La mise au point des Technologies performantes et Adaptées et leur utilisation/adoption par les producteurs sont développées	**A3.2. 1** Promotion des technologies de la recherche en matière d semences, engrais produits phytosanitaires, zootechniques et vétérinaires	MAG/MEL	ICRISAT, Privés, OP
	A 3.2.2 Promotion des Champs Ecoles Paysans (CEP)	MAG/MEL	Projets, ONG, Privés, OP
	A 3.2.3 Conduite de tests et de démonstrations	MAG/MEL	Projets, ONG, Privés, OP
RA3.1 : La participation de tous les acteurs (niveaux central, régional, départemental, communal) et la coordination institutionnelle sont renforcées	**A 3.1.1** Information/Formation des acteurs	MAG/MEL	Projets, ONG, OP, Privés
	A 3.1.2 Identification des OP et autres acteurs actifs dans les filières des intrants	MAG/MEL	Projets, ONG, OP, Privés
	A 3.1.3 Appui aux cadres de concertation des acteurs	MAG/MEL	Cadre de Concertation, Projets, ONG
	A 3.1.4 renforcement des capacités des structures étatiques	MAG/MEL	Projets, ONG
RA 3.3 Les systèmes d'information sur les intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires sont renforcés	**A 3.3.1** Création d'un Observatoire sur les intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires	MAG/MEL	Projets, ONG, Collectivités
	A 3.3.2 Appui au renforcement du réseau de radios rurales	Ministère de la Communication	MAG, MEL, Radios rurales
	A 3.3.3 Renforcement de radios rurales	Ministère de la Communication	MAG, MEL, Radios rurales
	A 3.3.4 Formation des opérateurs et des membres des comités de gestion des radios rurales	Ministère de la Communication	MAG, MEL, Radios rurales, ONG, Projets
	A3.3.5 Développement d'autres canaux de communication (SMS, Internet, BLU, Bulletins, Plaquettes, Posters…)	Ministère de la Communication	MAG, MEL, Radios rurales, ONG, Projets

3.1. PLAN D'ACTIONS ET BUDGET DE LA SIAD

Tableau2:Plan d'action et budget

Activités/sous-activités		Unité	Quantités totales	Cout unitaire	Coût total	An1	An2	An3	An4	An5
Objectif Spécifique 1 : Assurer un accès régulier des producteurs à des intrants de qualité et à un coût compétitif										
RA 1.1 : Une production nationale compétitive d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est promue	**A.1.1.1 Création d'unité semi industrielle de traitement du PNT Phosphate Naturel de Tahoua**									
	Réalisation d'une étude de faisabilité	Forfait	1	12 000 000	12 000 000	12 000 000	0	0	0	0
	Construction/équipement de l'unité semi-industrielle de traitement du PNT	Forfait	1	120 000 000	120 000 000	0	120 000 000	0	0	0
	Fonds de roulement de l'unité semi-industrielle de traitement du PNT	Forfait	1	30 000 000	30 000 000	0	30 000 000	0	0	0
	ST1				**162 000 000**	**12 000 000**	**150 000 000**	**0**	**0**	**0**
	A.1.1.2 Création d'une usine de fabrication d'engrais concentré									
	Création d'une usine de fabrication d'engrais concentré	Forfait	1	7 000 000 000	7 000 000 000		7 000 000 000	0	0	0
	ST2				**7 000 000 000**	**0**	**7 000 000 000**	**0**	**0**	**0**
	A.1.1.3 Création d'une unité de fabrication de fertilisants biologiques BIOPOST									

Activités/sous-activités		Unité	Quantités totales	Cout unitaire	Coût total	An1	An2	An3	An4	An5
	Création d'une unité de fabrication d'engrais biologique (BIOPOST)	Forfait		0	PM	0	0	0	0	0
	Production d'inoculum et vulgarisation de la technologie	Forfait	1	120 000 000	120 000 000	0	60 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
	ST3				**120 000 000**	**0**	**60 000 000**	**20 000 000**	**20 000 000**	**20 000 000**
	A 1.1.4 Construction d'une unité de fabrication de médicaments zoo vétérinaires génériques									
	Construction d'une unité de fabrication de médicaments zoo vétérinaires génériques	Forfait	1	6 500 000 000	6 500 000 000	0	5 500 000 000	1 000 000 000	0	0
	ST4				**6 500 000 000**	**0**	**5 500 000 000**	**1 000 000 000**	**0**	**0**
	A 1.1.5 Développement des capacités de production des vaccins aviaires au niveau de la Direction des Laboratoires Vétérinaires (DLV)									
	Réalisation d'une étude sur la restructuration de la DLV	Forfait	1	24 000 000	24 000 000	0	24 000 000	0	0	0
	Equipement de la DLV pour la production des vaccins aviaires	Forfait	1	240 000 000	240 000 000	0	240 000 000	0	0	0
	Equipement de la DLV pour la production de médicaments génériques	Forfait	1	240 000 000	240 000 000	0	240 000 000	0	0	0

Activités/sous-activités		Unité	Quantités totales	Cout unitaire	Coût total	An1	An2	An3	An4	An5
	Formation du personnel de la DLV sur la production de vaccins aviaires	Forfait	1	60 000 000	60 000 000		30 000 000	30 000 000	0	0
	Formation du personnel de la DLV sur la production de médicaments génériques	Forfait	1	30 000 000	30 000 000	0	15 000 000	15 000 000	0	0
	ST5				**594 000 000**	**0**	**549 000 000**	**45 000 000**	**0**	**0**
	A 1.1.6 Relance des activités des Unités d'Aliments Bétail (UAB)			0						
	Equipements complémentaires des UAB	Forfait	1	240 000 000	240 000 000	0	240 000 000			
	Perfectionnement et diffusion des broyeurs		266	2 400 000	638 400 000	0	120 000 000	206 400 000	192 000 000	120 000 000
	Formation personnel	Forfait	1	60 000 000	60 000 000	0	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
	ST6				**938 400 000**	**0**	**375 000 000**	**221 400 000**	**207 000 000**	**135 000 000**
	A 1.1.7 Augmentation de la production des unités privées d'UAB									
	Augmentation de la production des unités privées UAB (plan d'affaire)		*8*	60 000 000	480 000 000	0	240 000 000	0	240 000 000	0
	ST7				**480 000 000**	**0**	**240 000 000**	**0**	**240 000 000**	**0**
	A 1.1.8 Construction d'une unité de fabrication de produits de traitement phytosanitaire alternatif									
	Construction d'une unité de fabrication de produits de traitement phytosanitaire alternatif	Forfait	1	5 000 000 000	5 000 000 000		4 000 000 000	1 000 000 000	0	0

Activités/sous-activités		Unité	Quantités totales	Cout unitaire	Coût total	An1	An2	An3	An4	An5
	ST8				**5 000 000 000**	**0**	**4 000 000 000**	**1 000 000 000**	**0**	**0**
	A 1.1.9 Construction d'une usine de montage de tracteurs agricoles									
	Construction de deux (2) unités de montage et d'entretien de tracteurs agricoles	Usine	2	7 000 000 000	14 000 000 000	0	7 000 000 000	0	7 000 000 000	0
	ST9				**14 000 000 000**	**0**	**7 000 000 000**	**0**	**7 000 000 000**	**0**
	A 1.1.10 Approvisionnement régulier en pièces détachées									
	Equipement complémentaire pour l'atelier ONAHA	Forfait	1	12 000 000	12 000 000	0	12 000 000	0	0	0
	Equipements complémentaires pour les ateliers régionaux (AFMA;CDARMA; UCOMA)	Forfait	3	6 000 000	18 000 000	0	18 000 000	0	0	0
	ST10				**30 000 000**	**0**	**30 000 000**	**0**	**0**	**0**
	A 1.1.11 Formation de techniciens compétents et fourniture de services après-vente									
	Formation de techniciens pour l'atelier Central	Forfait	3	12 000 000	36 000 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000
	Formation des techniciens des ateliers régionaux	Forfait	25	600 000	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
	Formation et équipement de techniciens et artisans privés	Forfait	100	240 000	24 000 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000

Activités/sous-activités		Unité	Quantités totales	Cout unitaire	Coût total	An1	An2	An3	An4	An5
	ST11				**75 000 000**	**15 000 000**	**15 000 000**	**15 000 000**	**15 000 000**	**15 000 000**
	A 1.1.12 Augmentation des capacités de production et de stockage de semences de base et de semences de qualités de niveau R1 et R2									
	Appui à l'offre : Appui conservation des souches recherche	Forfait	5	2 400 000	12 000 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000
	Appui à l'offre : Réhabilitation infrastructures Lossa	Forfait	1	24 000 000	24 000 000	0	24 000 000			
	Appui à l'offre : Réhabilitation des CRMS et des CMB	Forfait	5	21 600 000	108 000 000	0	108 000 000	0	0	0
	Création de centre de multiplication de cultures irriguées	U	2	9 000 000	18 000 000	0	9 000 000	9 000 000	0	0
	Réhabilitation et appui au fonctionnement des deux banques de gènes	forfait	5	12 000 000	60 000 000	0	30 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
	Réhabilitation et renforcement des pépinières régionales	U	8	36 000 000	288 000 000	0	192 000 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000
	Renforcement des CERRA et Fermes semencières privées	U	4	4 800 000	19 200 000	0	4 800 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000
	Appui au contrôle et à la certification des semences	Forfait	5	24 000 000	120 000 000	20 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000

Activités/sous-activités		Unité	Quantités totales	Cout unitaire	Coût total	An1	An2	An3	An4	An5
	Appui à l'homologation des variétés	Forfait	5	24 000 000	120 000 000	20 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
	Appui à l'offre : Appui aux BI pour multiplication R2 équipement	BI	250	120 000	30 000 000	0	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000
	Appui à l'offre : appui aux infrastructures BI/Stockage	Unions/BI	100	840 000	84 000 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000
	Appui à l'offre : appui à l'aménagement de sites de C/S	Unions/BI	100	1 800 000	180 000 000	0	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000
	Appui à l'offre et demande : appuis à 10 fédérations et associations	Forfait	50	2 400 000	120 000 000	0	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
	ST12				**1 183 200 000**	**59 200 000**	**519 500 000**	**207 500 000**	**198 500 000**	**198 500 000**
	A 1.1.13 Identification et formation des multiplicateurs privés de semences et au niveau des OP de base									
	Appui à l'offre : CEP multiplicateurs et appui et conseils techniques	BI = CEP	250	720 000	180 000 000	0	54 000 000	54 000 000	54 000 000	18 000 000
	Appui à l'offre : formation gestion multiplicateurs : séances régionales	Forfait	40	900 000	36 000 000	0	10 800 000	10 800 000	9 000 000	5 400 000
	Appui à l'offre : conception et réalisation d'un programme de formation sur les techniques de stockage, de traitement et de conditionnement des semences	Forfait	1	18 000 000	18 000 000	0	10 000 000	8 000 000	0	0

Activités/sous-activités		Unité	Quantités totales	Cout unitaire	Coût total	An1	An2	An3	An4	An5
	Appui à l'offre : amélioration/Label	forfait	1	40 000 000	40 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
	Défense profession : réunions ateliers formation : concertation et interprofession	Forfait	5	30 000 000	150 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
	Subvention maintien semences pour 10 % des surfaces	Forfait	1	0	0	0	0	0	0	0
	Appui à l'info : multiplicateurs et disponibilité (privé/Etat)	Forfait	5	2 000 000	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
	Appui à l'info : Appui aux chambres et acteurs (régions, national et annuel)	Forfait	5	9 600 000	48 000 000	9 600 000	9 600 000	9 600 000	9 600 000	9 600 000
	ST13				**482 000 000**	**49 600 000**	**124 400 000**	**122 400 000**	**112 600 000**	**73 000 000**
	A 1.1.14 Formation des producteurs sur l'utilisation des intrants de qualités et les principes									
	Appui à la demande : formation animateurs BI sur sem. Améliorées. Une/an. Région	Forfait	40	3 000 000	120 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000
	Appui à l'offre : formation producteurs semences. 1/an. Région	Forfait	40	6 500 000	260 000 000	52 000 000	52 000 000	52 000 000	52 000 000	52 000 000
	Appui à la demande : démo, échantillons, promotion : 5000/an.BI	Forfait	250	300 000	75 000 000	0	22 500 000	22 500 000	15 000 000	15 000 000

Activités/sous-activités		Unité	Quantités totales	Cout unitaire	Coût total	An1	An2	An3	An4	An5
	Appui à la demande : CEP : 10 par région par an	Forfait	400	300 000	120 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000
	ST14				**575 000 000**	**100 000 000**	**122 500 000**	**122 500 000**	**115 000 000**	**115 000 000**
	TOTAL RESULTAT A.1.1				**37 139 600 000**	**235 800 000**	**25 685 400 000**	**2 753 800 000**	**7 908 100 000**	**556 500 000**
RA 1.2 : Un cadre concurrentiel d'importation régulière d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est créé	**A 1.2.1 Appui à la mise en place de nouvelles BI**									
	Réunions de préparation	/BI	11250	150 000	1 687 500 000	0	421 875 000	421 875 000	421 875 000	421 875 000
	Construction magasin BI	magasin	11250	5 000 000	56 250 000 000	0	20 000 000 000	20 000 000 000	15 000 000 000	1 250 000 000
	Réhabilitation de BI		750	1 200 000	900 000 000	0	900 000 000	0	0	0
	Réhabilitation de BAB			0	0	0	0			
	Construction magasin BI			0	0	0	0			
	Equipement BI	/BI	11250	1 200 000	13 500 000 000		4 800 000 000	4 800 000 000	3 600 000 000	300 000 000
	Fonds Roulement initial	/BI	11250	288 000	3 240 000 000		1 152 000 000	1 152 000 000	864 000 000	72 000 000
	Appui à l'élaboration d'une stratégie nationale des BI	Forfait	1	24 000 000	24 000 000	0	0	24 000 000	0	0
	ST15				**75 601 500 000**	**0**	**27 273 875 000**	**26 397 875 000**	**19 885 875 000**	**2 043 875 000**
	A 1.2.2 Mise en réseaux des BI agricoles, zootechniques et vétérinaires									

Activités/sous-activités		Unité	Quantités totales	Cout unitaire	Coût total	An1	An2	An3	An4	An5
	Réseautage et auto-évaluation	Forfait	266	1 200 000	319 200 000	79 200 000	240 000 000			
	ST16				**319 200 000**	**79 200 000**	**240 000 000**	**0**	**0**	**0**
	A 1.2.3 Promotion des commandes groupées des intrants									
	Promotion des commandes groupées	Forfait	1	24 000 000	24 000 000		4 000 000	10 000 000	8 000 000	2 000 000
	ST17				**24 000 000**	**0**	**4 000 000**	**10 000 000**	**8 000 000**	**2 000 000**
	A 1.2.4 Appui à la création des centres de services gérés par les OP									
	Traduction/Edition des guides de formations	édition	2	6 000 000	12 000 000	0	12 000 000	0	0	0
	Formations	Forfait	1	200 000 000	200 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
	ST18				**212 000 000**	**40 000 000**	**52 000 000**	**40 000 000**	**40 000 000**	**40 000 000**
	A 1.2.5 Elaboration et mise en place d'un mécanisme d'appui aux distributeurs privés agricoles, zootechniques et vétérinaires									
	Renforcement des capacités des distributeurs privés	Forfait	5	12 000 000	60 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
	ST19				**60 000 000**	**12 000 000**	**12 000 000**	**12 000 000**	**12 000 000**	**12 000 000**
	A.1.2.6 Rehaussement de la subvention CAIMA									

Activités/sous-activités		Unité	Quantités totales	Cout unitaire	Coût total	An1	An2	An3	An4	An5
	Rehaussement de la subvention CAIMA	Forfait	1	75 000 000 000	75 000 000 000	25 000 000 000	20 000 000 000	15 000 000 000	10 000 000 000	5 000 000 000
	ST20				**75 000 000 000**	**25 000 000 000**	**20 000 000 000**	**15 000 000 000**	**10 000 000 000**	**5 000 000 000**
	TOTAL RESULTAT RA 1.2				**151 216 700 000**	**25 131 200 000**	**47 581 875 000**	**41 459 875 000**	**29 945 875 000**	**7 097 875 000**
RA 1.3 : L'accès régulier aux services financiers pour tous les acteurs des filières des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est assuré	**A.1.3.1. Appui à la mise en place des Fonds**									
	appui à la mise en place du Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle	Forfait	1	120 000 000	120 000 000	0	120 000 000			
	la création et la mise en place du Fonds d'Appui au Secteur Semencier	Forfait	1	120 000 000	120 000 000		120 000 000			
	Appui à l'opérationnalisation d'un fonds de garantie, de calamites et de bonification de taux d'intérêt	Forfait	1	120 000 000	120 000 000		120 000 000			
	Fonds de garantie pour financement plans d'affaires	appui	1	600 000 000	600 000 000		150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
	ST21				**960 000 000**	**0**	**510 000 000**	**150 000 000**	**150 000 000**	**150 000 000**
	A.1.3.2, Adoption de la loi d'orientation et programmation agricole									
	Appui à l'élaboration de la loi d'orientation et programmation agricole	Forfait	1	30 000 000	30 000 000		30 000 000			
	ST22				**30 000 000**	**0**	**30 000 000**	**0**	**0**	**0**

Activités/sous-activités		Unité	Quantités totales	Cout unitaire	Coût total	An1	An2	An3	An4	An5
	A.1.3.3 Mise en place des centrales communales d'approvisionnement en intrants et centrales communales d'approvisionnement en aliments bétail									
	Mise en place des centrales communales d'approvisionnement en intrants et centrales communales d'approvisionnement en aliments bétail	Forfait	100	30 000 000	3 000 000 000	0	1 500 000 000	600 000 000	600 000 000	300 000 000
	ST23				**3 000 000 000**	**0**	**1 500 000 000**	**600 000 000**	**600 000 000**	**300 000 000**
	A.1.3.4 Renforcement des fonds de roulement des BI et banque aliment bétail (BAB)									
	fonds d'appui au BI	Forfait	1	3 375 000 000	3 375 000 000	375 000 000	750 000 000	750 000 000	750 000 000	750 000 000
	fonds d'appui au BAB	Forfait	1	1 125 000 000	1 125 000 000	125 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
	ST24				**4 500 000 000**	**500 000 000**	**1 000 000 000**	**1 000 000 000**	**1 000 000 000**	**1 000 000 000**
	A.1.3.5 Mise en place de fonds tampons au niveau des Fédérations et des unions									
	Fonds tampon communaux (engrais, aliments bétails)		266	2 400 000	638 400 000	72 000 000	254 400 000	120 000 000	120 000 000	72 000 000
	ST 25				**638 400 000**	**72 000 000**	**254 400 000**	**120 000 000**	**120 000 000**	**72 000 000**

Activités/sous-activités		Unité	Quantités totales	Cout unitaire	Coût total	An1	An2	An3	An4	An5
	A.1.3.6 Mise en place de garanties bancaires pour les crédits documentaires									
	Mise en place de garantie bancaire pour les crédits documentaires	Forfait	1	120 000 000	120 000 000		120 000 000			
	ST26				**120 000 000**	**0**	**120 000 000**	**0**	**0**	**0**
	A.1.3.7 Mise en place de lignes de crédit au niveau des IMF			0						
	Appuis aux IMF pour recherche de lignes de crédit/refinancement auprès banques	appui	1	600 000 000	600 000 000		300 000 000	300 000 000		
	Voyages organisés inter OP et inter IMF	Forfait	80	1 800 000	144 000 000	0	72 000 000	72 000 000		
	ST27				**744 000 000**	**0**	**372 000 000**	**372 000 000**	**0**	**0**
	A.1.3.8 Mise en œuvre de mécanismes facilitant l'accès au crédit pour l'acquisition des intrants par les OP et les multiplicateurs									
	Mise en place de cadre de concertation	Forfait	40	5 000 000	200 000 000	0	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
	ST28				**200 000 000**	**0**	**50 000 000**	**50 000 000**	**50 000 000**	**50 000 000**
	A.1.3.9 Information/formation des producteurs sur le warrantage									
	Formation de formateurs des OP sur techniques warrantage	session	8	3 500 000	28 000 000	0	28 000 000	0	0	0

Activités/sous-activités		Unité	Quantités totales	Cout unitaire	Coût total	An1	An2	An3	An4	An5
	Formation des responsables des OP sur techniques warrantage	session	40	1 800 000	72 000 000	14 400 000	14 400 000	14 400 000	14 400 000	14 400 000
	Formation des responsables des projets partenaires sur techniques warrantage	session	40	2 400 000	96 000 000	19 200 000	19 200 000	19 200 000	19 200 000	19 200 000
	Appui à l'élaboration d'une stratégie nationale de warrantage		1	24 000 000	24 000 000	0	24 000 000	0	0	0
	ST29				**220 000 000**	**33 600 000**	**85 600 000**	**33 600 000**	**33 600 000**	**33 600 000**
	A.1.3.10 renforcement de capacité des gérants et dirigeants des BI			0						
	Mise en place et formation des comités de gestion	forfait	2250	300 000	675 000 000		150 000 000	225 000 000	225 000 000	75 000 000
	ST30				**675 000 000**	**0**	**150 000 000**	**225 000 000**	**225 000 000**	**75 000 000**
	A.1.3.11 Information/formation des gérants et dirigeants des IMF sur le warrantage			0						
	Information/Formation de formateurs des IMF sur techniques warrantage	session	8	2 400 000	19 200 000		19 200 000	0	0	0
	Information/Formation des responsables des IMF sur techniques warrantage	session	16	2 400 000	38 400 000		19 200 000	19 200 000	0	0
	ST31				**57 600 000**	**0**	**38 400 000**	**19 200 000**	**0**	**0**
	A.1.3.12 Construction de magasins de stockage pour le warrantage									

Activités/sous-activités		Unité	Quantités totales	Cout unitaire	Coût total	An1	An2	An3	An4	An5
	Formations en techniques d'entreposage/stockage produits	session	16	1 800 000	28 800 000		14 400 000		14 400 000	
	Construction/équipement nouveaux magasins	magasin	700	5 000 000	3 500 000 000		2 000 000 000	1 000 000 000	500 000 000	
	Amélioration/équipement anciens magasins	u	400	1 200 000	480 000 000		120 000 000	240 000 000	120 000 000	
	ST32				**4 008 800 000**	**0**	**2 134 400 000**	**1 240 000 000**	**634 400 000**	**0**
	TOTAL RESULTAT RA.1.3			0	**15 153 800 000**	**605 600 000**	**6 244 800 000**	**3 809 800 000**	**2 813 000 000**	**1 680 600 000**
	TOTAL OS1			0	**203 510 100 000**	**25 972 600 000**	**79 512 075 000**	**48 023 475 000**	**40 666 975 000**	**9 334 975 000**
Objectif Spécifique 2 : Créer un cadre juridique réglementaire en vue d'assurer les fonctions de contrôle et de suivi de la production, de la commercialisation et de l'utilisation des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires										
RA2.1 : La réglementation en matière de production, d'importation, de commercialisation et d'utilisation des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est élaborée/ révisée et diffusée	**A 2.1.1 Facilitation d'agrément aux importateurs d'intrant**									
	Facilitation d'agrément aux importateurs d'intrant		0	0	0					
	ST33				**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	A 2.1.2 Réalisation d'une étude sur la DLV									
	Réalisation d'une étude sur la DLV	Forfait	1	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0	0	0	0

Activités/sous-activités		Unité	Quantités totales	Cout unitaire	Coût total	An1	An2	An3	An4	An5
	ST34				**10 000 000**	**10 000 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
	A 2.1.3 Diffusion de la réglementation sur les semences									
	Diffusion de la réglementation sur les semences	Forfait	1	4 000 000	4 000 000	0	4 000 000	0	0	0
	ST35				***4 000 000***	***0***	***4 000 000***	***0***	***0***	***0***
	A 2.1.4 diffusion de la réglementation sur les engrais									
	diffusion de la réglementation sur les engrais	Forfait	1	4 000 000	4 000 000	0	0	0	4 000 000	0
	ST36				***4 000 000***	***0***	***0***	***0***	***4 000 000***	***0***
	A 2.1.5 diffusion de la réglementation sur les produits phytosanitaires									
	diffusion de la réglementation sur les produits phytosanitaires	Forfait	1	4 000 000	4 000 000	0	4 000 000	0	0	0
	ST37				***4 000 000***	***0***	***4 000 000***	***0***	***0***	***0***
	A 2.1.6 diffusion de la réglementation sur médicaments vétérinaires									
	diffusion de la réglementation sur médicaments	Forfait	1	4 000 000	4 000 000	0	0	4 000 000	0	0

Activités/sous-activités		Unité	Quantités totales	Cout unitaire	Coût total	An1	An2	An3	An4	An5
	vétérinaires									
	ST38				***4 000 000***	***0***	***0***	***4 000 000***	***0***	***0***
	A 2.1.7 diffusion de la réglementation sur les intrants zootechniques									
	diffusion de la réglementation sur les intrants zootechniques	Forfait	1	4 000 000	4 000 000	0	4 000 000	0	0	
	ST39				***4 000 000***	***0***	***4 000 000***	***0***	***0***	***0***
	A 2.1.8 Elaboration ou révision et diffusion de la réglementation sur le matériel agricole									
	Elaboration ou révision et diffusion de la réglementation sur le matériel agricole	Forfait	1	4 000 000	4 000 000	0	0	4 000 000	0	
	ST40				***4 000 000***	***0***	***0***	***4 000 000***	***0***	***0***
	A 2.1.9 Création et équipement de postes de contrôle polyvalents									
	Création et équipement de postes de contrôle polyvalents	Forfait	1	450 000 000	450 000 000	250 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
	ST41				**450 000 000**	**250 000 000**	**50 000 000**	**50 000 000**	**50 000 000**	**50 000 000**

Activités/sous-activités		Unité	Quantités totales	Cout unitaire	Coût total	An1	An2	An3	An4	An5
	TOTAL RESULTAT RA. 2.1				**484 000 000**	**260 000 000**	**62 000 000**	**58 000 000**	**54 000 000**	**50 000 000**
	TOTAL OS 2				**484 000 000**	**260 000 000**	**62 000 000**	**58 000 000**	**54 000 000**	**50 000 000**
<u>Objectif spécifique 3</u>: Renforcer les capacités de tous les acteurs										
RA 3.1 : La participation de tous les acteurs (niveaux central, régional, départemental, communal) et la coordination institutionnelle sont renforcées	**A 3.1.1 Information/Formation des acteurs et de leurs organisations**									
	Information/Formation des acteurs et de leurs organisations	session	40	4 500 000	180 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000
	ST42				**180 000 000**	**36 000 000**	**36 000 000**	**36 000 000**	**36 000 000**	**36 000 000**
	A 3.1.2 Identification des OP et autres acteurs actifs dans les filières des intrants									
	Identification des OP et autres acteurs actifs dans les filières des intrants	enquête	1	15 000 000	15 000 000	15 000 000				
	ST43				**15 000 000**	**15 000 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
	A 3.1.3 Appui aux cadres de concertation des acteurs									

Activités/sous-activités		Unité	Quantités totales	Cout unitaire	Coût total	An1	An2	An3	An4	An5
	Appui aux cadres de concertation des acteurs	Forfait	1	495 000 000	495 000 000	99 000 000	99 000 000	99 000 000	99 000 000	99 000 000
	ST44				**495 000 000**	**99 000 000**	**99 000 000**	**99 000 000**	**99 000 000**	**99 000 000**
	A 3.1.4 Renforcement des capacités des structures étatiques									
	Renforcement des capacités des structures étatiques	Forfait	1	500 000 000	500 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
	ST45				**500 000 000**	**100 000 000**	**100 000 000**	**100 000 000**	**100 000 000**	**100 000 000**
	TOTAL RESULTAT RA.3.1				**1 190 000 000**	**250 000 000**	**235 000 000**	**235 000 000**	**235 000 000**	**235 000 000**
RA 3.2 : La mise au point des technologies performantes et adaptées et leur utilisation/adoption par les producteurs sont développées	**A 3.2.1 Promotion des technologies de la recherche en matière de semences, engrais, produits phytosanitaires, zootechniques et vétérinaires**									
	Recherche développement	Région	8	10 000 000	80 000 000		80 000 000			
	ST46				**80 000 000**	**0**	**80 000 000**	**0**	**0**	**0**
	A 3.2.2 Promotion des Champs Ecoles Paysans (CEP)									

Activités/sous-activités		Unité	Quantités totales	Cout unitaire	Coût total	An1	An2	An3	An4	An5
	Champs écoles paysans sur l'utilisation du PNT	Forfait	700	240 000	168 000 000		72 000 000	48 000 000	48 000 000	
	Champs écoles paysans sur l'utilisation du compost	Forfait	700	240 000	168 000 000		72 000 000	48 000 000	48 000 000	
	Champs écoles paysans sur l'utilisation des semences améliorées (mil, sorgho, arachide, niébé)	Forfait	700	240 000	168 000 000		72 000 000	48 000 000	48 000 000	
	Champs écoles paysans sur la micro dose d'engrais au poquet	Forfait	700	240 000	168 000 000		72 000 000	48 000 000	48 000 000	
	Champs écoles paysans sur l'embouche ovine	Forfait	700	240 000	168 000 000		72 000 000	48 000 000	48 000 000	
	Champs écoles paysans sur l'embouche bovine	Forfait	700	120 000	84 000 000		36 000 000	24 000 000	24 000 000	
	Champs écoles paysans sur l'aviculture fermière	Forfait	700	120 000	84 000 000		36 000 000	24 000 000	24 000 000	
	ST47				**1 008 000 000**	**0**	**432 000 000**	**288 000 000**	**288 000 000**	**0**
	A 3.2.2 Conduite de tests et de démonstrations									
	Démonstrations sur l'utilisation du PNT	Appui	1500	120 000	180 000 000	0	60 000 000	60 000 000	36 000 000	24 000 000
	Démonstrations sur l'utilisation du compost	Appui	1500	120 000	180 000 000	0	60 000 000	60 000 000	36 000 000	24 000 000

Activités/sous-activités		Unité	Quantités totales	Cout unitaire	Coût total	An1	An2	An3	An4	An5
	Démonstrations sur l'utilisation des semences améliorées (mil, sorgho, arachide, niébé)	Appui	1500	120 000	180 000 000	0	60 000 000	60 000 000	36 000 000	24 000 000
	ST48				**540 000 000**	**0**	**180 000 000**	**180 000 000**	**108 000 000**	**72 000 000**
	TOTAL RESULTAT RA.3.2				**1 628 000 000**	**0**	**692 000 000**	**468 000 000**	**396 000 000**	**72 000 000**
RA 3.3 : Les systèmes d'information sur les intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires sont renforcés	**A 3.3.1 Création d'un Observatoire sur les intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires**									
	Création d'un Observatoire sur les intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires	Appui	8	10 000 000	80 000 000	40 000 000	40 000 000			
	ST49				**80 000 000**	**40 000 000**	**40 000 000**	**0**	**0**	**0**
	A 3.3.2 Appui au renforcement du réseau de radios rurales									
	Appui au renforcement du réseau de radios rurales	Appui	8	5 000 000	40 000 000	20 000 000	20 000 000			
	ST50				**40 000 000**	**20 000 000**	**20 000 000**	**0**	**0**	**0**
	A 3.3.3 Renforcement de radios rurales									
	Renforcement de radios rurales	Forfait	1	50 000 000	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000

Activités/sous-activités		Unité	Quantités totales	Cout unitaire	Coût total	An1	An2	An3	An4	An5
	ST51				**50 000 000**	**10 000 000**	**10 000 000**	**10 000 000**	**10 000 000**	**10 000 000**
	A 3.3.4 Formation des opérateurs et des membres des comités de gestion des radios rurales									
	Formation des opérateurs et des membres des comités de gestion des radios rurales	Forfait	1	30 000 000	30 000 000	15 000 000	15 000 000			
	ST52				**30 000 000**	**15 000 000**	**15 000 000**	**0**	**0**	**0**
	A 3.3.5 Développement d'autres canaux de communication (SMS, Internet, BLU, Bulletins, Plaquettes, Posters…)									
	Développement d'autres canaux de communication (SMS, Internet, BLU, Bulletins, Plaquettes, Posters…)	Forfait	1	250 000 000	250 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
	ST53				**250 000 000**	**50 000 000**	**50 000 000**	**50 000 000**	**50 000 000**	**50 000 000**
	TOTAL RESULTAT RA.3.3				**450 000 000**	**135 000 000**	**135 000 000**	**60 000 000**	**60 000 000**	**60 000 000**
	TOTAL OS3				**3 268 000 000**	**385 000 000**	**1 062 000 000**	**763 000 000**	**691 000 000**	**367 000 000**
TOTAL GENERAL					**207 262 100 000**	**26 617 600 000**	**80 636 075 000**	**48 844 475 000**	**41 411 975 000**	**9 751 975 000**